# La Jeunesse au Plein Air

# Rapport d'activité 2011

**Document adopté par le Conseil d'administration du 26 avril 2012**

# SOMMAIRE*

## Introduction


- **1. Avoir une expression politique sur le champ des vacances, des loisirs éducatifs et des séjours scolaires en référence à la complémentarité et dans le cadre des politiques éducatives**
  - *1.1 Revendication du volontariat de l'animation ..... p. 6*
  - *1.2 Des vacances et des loisirs éducatifs pour les enfants en situation de handicap ..... p. 7*
  - *1.3 Le droit aux vacances et aux loisirs au niveau européen ..... p. 10*
  - *1.4 La JPA et le débat sur les rythmes scolaires ..... p. 11*
- **2. Assurer une veille réglementaire et juridique concertée, ainsi qu'un rôle d'expertise en ce qui concerne l'évolution de la réglementation et de la législation des accueils collectifs de mineurs et des séjours scolaires.**
  - *2.1 Les évolutions réglementaires des accueils collectifs de mineurs en 2011 ..... p. 12*
  - *2.2 La remise en cause du contrat d'engagement éducatif ..... p. 13*
  - *2.3 Des outils confédéraux ..... p. 14*
- **3. Valoriser et communiquer sur les centres de vacances et les centres de loisirs éducatifs et, plus généralement, les accueils collectifs de mineurs et les séjours scolaires auprès des familles, des enseignants, des institutions, des collectivités territoriales…**
  - *3.1 Des supports pour valoriser les accueils collectifs de mineurs et les séjours scolaires ..... p. 15*
  - *3.2 Des actions et des événements pour valoriser les ACM et les séjours scolaires ..... p. 18*
  - *3.3 Promotion des publications de La JPA ..... p. 23*
  - *3.4 Le centre de documentation, un lieu de ressources ..... p. 24*
  - *3.5 Les relations avec la presse ..... p. 24*
  - *3.6 Sensibilisation des enseignants à l'apport éducatif des ACM et des séjours scolaires ..... p. 25*
- **4. Impulser et valoriser les études et les recherches sur les vacances et les loisirs, des enfants, des adolescents et des jeunes, comme temps éducatifs complémentaires à ceux de l'école et de la famille**
  - *4.1 L'OVLEJ-Études recherches de La JPA ..... p. 27*
  - *4.2 Activité Ovlej-Études et recherches de La JPA ..... p. 28*
  - *4.3 Conférences sur l'étude sur la représentation des vacances et de la colo chez les adolescents ..... p. 29*
  - *4.4 Etude sur l'engagement éducatif des jeunes dans l'encadrement des colos et des centres de loisirs p. 30*
  - *4.5 Étude sur la représentation des vacances et de la colo chez les 15-18 ans ..... p. 31*

- **5. Développer l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté, en lien avec la campagne de La JPA**
  - *5.1 Les outils pédagogiques de la campagne de solidarité et de citoyenneté ..... p. 31*
  - *5.2 Les lancements de la campagne de solidarité et de citoyenneté sur le territoire ..... p. 32*
- **6. Développer des aides financières en recherchant des partenariats diversifiés en accord avec les principes de La JPA.**
  - *6.1 La collecte de fonds de la campagne de solidarité et de citoyenneté de La JPA ..... p. 35*
  - *6.2 Les dispositifs territoriaux d'aide au départ en séjours de vacances ..... p. 38*
  - *6.3 Partenariat JPA-ANCV d'aide au départ en séjours scolaires et en colos ..... p. 42*
- **7. Le Complexe médico-social « Jacques Besse » à Lavaur dans le Tarn**
  - *7.1 Le contexte général ..... p. 43*
  - *7.2 L'activité ..... p. 43*
  - *7.3 Les actions principales ..... p. 43*
  - *7.4 Vie des établissements ..... p. 44*
- **8. Une organisation confédérale à la mesure des enjeux**
  - *8.1 Les femmes et les hommes au service du projet ..... p. 46*
  - *8.2 Une organisation régionale ..... p. 46*
  - *8.3 Vie statutaire et démocratique ..... p. 47*
- **9. Participation de La JPA aux différentes coordinations associatives et aux instances institutionnelles**
  - *9.1 Suivi de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le ministère de l'éducation nationale ..... p. 47*
  - *9.2 Participation de La JPA aux coordinations et instances départementales ..... p. 48*
  - *9.3 Participation de La JPA aux coordinations et instances régionales ..... p. 48*
  - *9.4 Participation de La JPA aux coordinations et instances nationales ..... p. 49*

***Conclusion***

***Lexique***


*(* Les intitulés des parties principales du sommaire reprennent le texte des orientations 2010-2012)*

# INTRODUCTION

## 2011, PRÉAMBULE DU CHANGEMENT POUR LA CONFÉDÉRATION

C'est dans le cadre de la Charte confédérale adoptée lors du Congrès exceptionnel du 25 novembre 2009 et des orientations 2010-2012 que le présent rapport d'activité a été élaboré.

Chaque fois que nous citons La JPA, il va de soi qu'il s'agit de la confédération dans son ensemble. Cette confédération comprend bien entendu tous les acteurs qui, au jour le jour, agissent pour construire et promouvoir nos réflexions, nos propositions, nos combats. Ces acteurs sont les organisations confédérées, les comités départementaux, les unions régionales et les personnalités qualifiées.

2011, nous avons espéré le changement, du statut de l'animateur occasionnel sous le régime du contrat d'engagement éducatif à celui du volontariat de l'animation…

La confédération s'est mobilisée pour sensibiliser, dans un premier temps le gouvernement, le ministère, les parlementaires et dans un deuxième temps le grand public, à la spécificité de nos colos. Ces temps particuliers où des jeunes s'engagent pour d'autres jeunes… où on apprend la mobilité, la curiosité, la solidarité et la laïcité. Parce que les enfants sont divers, de toutes origines sociales, avec leur histoire et leurs différences, à l'image de notre société ; parce que nous souhaitons que ce qu'ils y vivent contribue à forger le citoyen de demain ; parce que nous sommes convaincus que ces espaces relèvent de l'intérêt général ; la confédération revendique un statut de l'animateur volontaire pour le secteur non lucratif !

Groupe de travail avec la direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, animation par La JPA de la plateforme CEE, campagne de presse animée par La JPA durant l'été 2011, groupe de travail sur le CEE à la demande de Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative… Notre détermination a convaincu Régis Juanico, député PS de la Loire, qui a déposé à l'Assemblée nationale le 22 décembre 2011, une proposition de loi sur le volontariat de l'animation. Pendant ce temps une nouvelle dérogation au droit du travail est instaurée pour le repos quotidien… une solution technique dans laquelle les organisateurs de La JPA ne retrouvent pas le sens des colos.

Juin 2011, 80% des parents identifient le départ en colonie comme un moment éducatif, à l'occasion du sondage initié par La JPA auprès des 5-19 ans et de leurs parents. 85% d'entre eux sont favorables à une allocation spécifique d'aide au départ de 200 euros, telle que proposée par La JPA.

Grace à La JPA et à ses partenaires, en 2011, ils sont 17 000 enfants valides ou en situation de handicap, a avoir bénéficié d'une aide pour partir en centres de loisirs, en colos ou en classes de découvertes. L'ANCV est un partenaire important. La volonté de redynamiser la collecte s'est traduite en 2011 par l'envoi du matériel aux établissements scolaires, le choix de professionnaliser la recherche de fonds et, pour la première fois, la mise en place d'une opération éducative intitulée *Slam rend solidaire*.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2011, après discussions, débats, interrogations de nos missions, de la laïcité, de nos pratiques, nous avons adopté de nouveaux critères d'attribution de bourses, issues de l'appel à la générosité. Il correspond à la diversité de la confédération tout en fixant également un cadre commun. Loin d'un simple aménagement technique, ce texte traduit l'engagement de la confédération pour aider les enfants à partir en vacances.

C'est aussi notre lien avec l'Éducation nationale que nous redéfinissions avec lui.

En novembre 2011, les nouveaux statuts de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes sont adoptés et l'OVLEJ-*Études et recherches de La JPA* est né.

Assemblée générale de septembre 2011, changement de secrétaire général de la JPA.

Initialement prévue en juin, l'assemblée générale avait été reportée. La JPA est sans doute à un tournant décisif de son histoire pour s'inscrire dans le contexte actuel. Dans cette période mouvementée qu'elle traverse, elle a plus que jamais besoin de fédérer et de mobiliser ses membres, ses partenaires et l'ensemble de ses parties prenantes et il apparaît indispensable de mener à bien les évolutions nécessaires. La confédération doit se réformer et se donner un nouvel élan. Cela passe par les actions prioritaires suivantes : clarifier sa mission et ses orientations stratégiques, renforcer sa gouvernance et son contrôle interne, innover sur les moyens mis en œuvre pour réaliser ses missions.

Anne Carayon

Secrétaire générale de La JPA

# 1. AVOIR UNE EXPRESSION POLITIQUE SUR LE CHAMP DES VACANCES, DES LOISIRS ÉDUCATIFS ET DES SÉJOURS SCOLAIRES EN RÉFÉRENCE À LA COMPLÉMENTARITÉ ET DANS LE CADRE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES

## 1.1 REVENDICATION DU VOLONTARIAT DE L'ANIMATION

Le 14 octobre 2010, la décision de la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) soumettait le contrat d'engagement éducatif aux dispositions relatives au repos quotidien de onze heures de la directive 2003/88/CE. Le droit aux vacances des enfants étant lié directement au devenir des colonies de vacances, La JPA a réactivé la plateforme pour les accueils collectifs de mineurs et s'est mobilisée tout au long de l'année 2011 appuyée par ses organisations confédérées et en leur nom.

PARIS NORMANDIE.FR - 27.07.2011

L'Europe veut-elle la fin des jolies colonies de vacances ?

Pendant les six premiers mois de l'année, les solutions recherchées avec la Djepva ont toutes débouché sur des impasses et les réponses faites par le gouvernement aux parlementaires qui les interrogeaient sur le contrat d'engagement éducatif inquiétaient les membres de la plateforme des accueils collectifs de mineurs. Elles n'indiquaient aucune volonté politique pour reconnaître la spécificité de l'engagement des jeunes pour d'autres jeunes, sur un temps spécifique. Alors en juillet, la plateforme des ACM pilotée par La JPA décide de rendre public ce débat. Le 22 juillet 2011, composée des associations confédérées à La JPA, de l'APF, du CNLTA, de l'UFCV, de l'Unat et de Vacanciel, la plateforme faisait paraître un communiqué de presse interpellant le gouvernement et appelant chaque citoyen à interpeller son député et son sénateur pour qu'il interroge le gouvernement sur l'avenir du statut des animateurs occasionnels. Tout au long de l'année, prés de 150 parlementaires ont questionné le gouvernement. Dans le communiqué et le dossier de presse qui suivit, la plateforme rappelait que toute recherche d'une solution technique serait insatisfaisante voire quasi-impossible et proposait la reconnaissance d'un espace spécifique avec l'animation volontaire comme réponse politique adaptée. Durant l'été de nombreux médias, presse écrite, audio et audiovisuelle, se sont emparés de cette information. La couverture médiatique fut importante.

Le 31 août, la plateforme interpellait de nouveau le gouvernement pour l'encourager à reconnaître un espace d'animation volontaire. En septembre, un groupe de travail sur le contrat d'engagement éducatif était mis en place par le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État à la Jeunesse. André Nutte, inspecteur général des affaires sociales honoraires, s'est vu confier la présidence du groupe. Celui-ci a mené une réflexion collective, avec les organismes et administrations concernées, sur l'avenir du secteur de l'accueil collectif de mineurs. La Jeunesse au plein air et certains membres de la plateforme des accueils collectifs de mineurs ont participé à cette réflexion.

Le 10 octobre, le conseil d'État confirmait dans un décret que

les moniteurs de colonies de vacances ont droit à un repos quotidien de 11 heures consécutives.

Le 14 octobre 2011, dans un communiqué, La JPA prenait acte de l'amendement à la proposition de loi Warsman, proposant l'aménageant du contrat d'engagement éducatif. Elle réaffirmait que les propositions de ce nouveau texte n'étaient pas viables et seraient, à leur tour, remises en cause.

En parallèle de la commission Nutte, la plateforme des ACM a poursuivi son travail de réflexion sur l'animation volontaire. Ce travail de fond a permis d'aboutir à une proposition de loi sur « le volontariat de l'animation » déposée à l'assemblée nationale, le 22 décembre 2011, par le député Régis Juanico, au nom du groupe socialiste radical, citoyen et divers gauche.

À la fin 2011, la rédaction du pré-rapport Nutte faisait apparaître la proposition d'un amendement d'adaptation permettant de différer le repos quotidien et ne proposait pas de mise en place du statut de volontariat dans l'animation, que La JPA a encore dénoncé. Tout au long de l'année La JPA a revendiqué l'existence d'un espace d'encadrement des activités éducatives en accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'une économie sociale et solidaire. La JPA poursuivra son action tout au long de l'année 2012 et, si besoin, les années à venir pour qu'aboutisse enfin ce cadre du volontariat de l'animation.

### Actions sur le territoire pour revendiquer le volontariat de l'animation

**Pays de la Loire**

À l'initiative de l'UR JPA, des syndicats confédérés se sont réunis pour débattre de la proposition de loi sur le volontariat de l'animation et de celle pour une aide au départ en vacances.

**Loire**

Le comité départemental de La JPA a organisé un « forum d'expression et de valorisation de l'animation volontaire » le 24 novembre. De jeunes animateurs et des membres du conseil d'administration du comité ont échangé pour expliciter et faire reconnaitre les spécificités de l'animation volontaire, l'intérêt de l'engagement au service des enfants et l'enrichissement que représente cette expérience. La synthèse des propos a fait l'objet d'une communication à la presse.

## 1.2 DES VACANCES ET DES LOISIRS ÉDUCATIFS POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

### Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées

Durant l'année 2011, une structure est venue rejoindre les signataires de la Charte de déontologie. Aujourd'hui 103 organisations sont signataires de cette Charte et la font vivre sur notre territoire. Rappelons que ce texte engage les signataires (structures, organisateurs, communes…) à favoriser les projets d'intégration des personnes handicapées sur les lieux de vacances et loisirs. Respecter le projet d'intégration, assurer aux équipes une formation, informer tout intervenant que l'organisme est signataire de la charte, coopérer avec la personne handicapée pour construire son projet de vacances et de loisirs, afficher la charte dans les locaux sont au cœur de ce document.

La JPA assure l'animation du comité de suivi de la Charte depuis sa création. En 2011 un travail sur la réforme de la Charte a été préparé. Cette réforme verra le jour en 2012, elle concernera les points suivants : la réactualisation du texte fondateur de la Charte, la mise en place d'un renouvellement de l'adhésion à la Charte tous les trois ans par demande de la structure, la mise place d'une participation symbolique afin de contribuer au développement d'outils nécessaires à la mise en réseau entre les membres, la création d'un nouveau logo, l'organisation des 5e assises nationales de la Charte.

Le premier comité local de la Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées est né en Haute-Garonne. Après la signature de la Charte par la ville de Toulouse en novembre 2010, il a fallu d'abord en 2011 consolider le comité local car la signature par le niveau national des associations n'avait pas forcément d'effet sur l'échelon local qui connaissait peu ou pas la Charte. Il a été donc décidé d'aider les fédérations locales signataires à agir dans leur propre réseau. Pour cela ont été créés un poster-charte à afficher dans le centre et un autocollant symbolisant la démarche d'inclusion à apposer sur la porte du centre. Pour informer le grand public a été créé un blog qui compile divers renseignements et documents. Fort de ce travail le comité de Haute-Garonne peut se lancer désormais à la chasse aux signatures.

## Actions sur le territoire pour sensibiliser à l'accueil du handicap

### Hautes-Pyrénées

La DDCSPP a souhaité que le comité départemental de La JPA soit le cadre collectif d'un travail pour sensibiliser et outiller les centres de loisirs à l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap. Une brochure a été éditée en 2011. Elle regroupe des informations générales sur la loi de 2005, la Charte de déontologie et des aspects très pratiques sur la place des ACM dans le projet de vie, l'information, l'accompagnement des familles, la procédure à suivre avec des exemples de fiches possibles, avant de terminer par des réponses aux questions que se posent les divers acteurs et les aides financières possibles. Le comité JPA envisage de poursuivre l'information par des réunions de proximité avec les ACM.

### Haute-Garonne

Les associations laïques du département créent le réseau *Loisirs et Handicap 31* pour mutualiser leurs actions pour développer l'accueil des enfants handicapés dans les ACM. Il s'agit de l'Aroeven, des EEDF, des Cémea, des Francas, de La JPA, de Léo Lagrange, des PEP, de l'Usep, et de la Ligue de l'enseignement qui coordonne l'action.

Pour marquer son acte de naissance officiel, *Loisirs et Handicap* a réuni le 8 décembre 2011 à Toulouse une centaine de ses responsables de structures de loisirs en présence de représentants de la DDCS, de la CAF, de la ville de Toulouse et du Comité 31 de la Charte de déontologie. Pour renforcer et accompagner les dynamiques en faveur de l'inclusion l'option choisie est la mutualisation des savoirs faire et des actions plutôt que de s'en remettre à une structure spécialisée. Premiers signes concrets : la création collective d'une mallette d'outils… en attendant un calendrier commun de formations et un système d'entre aide pour accompagner les demandes des familles.

### Bas-Rhin

Le 15 septembre 2011, une convention a été signée entre la CAF du Bas-Rhin et trois associations

représentatives (petite enfance, loisirs, formation) pour mettre en place un centre de ressources Enfance et Handicap. Le comité départemental de La JPA est cité en référence pour le volet loisirs. En raison de son expérience acquise dans le domaine de l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs et de vacances, le comité anime le pôle Loisirs & Handicap du dispositif de la CAF du Bas-Rhin. Ses missions : faciliter l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans des structures de loisirs/vacances en milieu ordinaire en recherchant les structures d'accueil, les accompagnateurs individuels, les financements et en mettant en place un suivi de la démarche d'accueil élaborée dans le cadre d'un groupe de travail partenarial.

**Dordogne**

L'association départementale des Francas pilote un projet en faveur de l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures de la petite enfance et dans les accueils de loisirs de Dordogne. Le comité de La JPA participe au suivi de ce projet financé par la CAF dans le cadre du comité de pilotage. En 2011, des interventions de sensibilisation et de formation ont eu lieu auprès d'équipes éducatives des structures concernées.

**Landes**

Depuis le 7 décembre 2011 une chargée de mission « accès aux loisirs pour tous » est en fonction au comité départemental de La JPA. Dans l'esprit du guichet unique de la Maison landaise des personnes handicapées, ses missions sont de favoriser l'accès des enfants et jeunes handicapés dans les accueils collectifs de mineurs et les structures sportives et culturelles et informer, orienter les familles vers ces structures.

La création de ce poste a été rendu possible par un fort soutien des partenaires CAF, conseil général et DDCSPP. Le chargé de mission œuvre au sein de la cellule handicap constitué depuis plusieurs années. Cette cellule conseille et accompagne les équipes pédagogiques des accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement. Elle met à disposition gratuitement ou participe à l'acquisition des ressources documentaires, des malles pédagogiques à l'attention des équipes d'animation. La cellule organise régulièrement des temps de formation à destination des professionnels de l'animation.

**Picardie**

La 9e rencontre de l'UR JPA qui s'est déroulée à Beauvais en novembre 2010 sur l'accueil en ACM des enfants en situation de handicap a aidé à prendre conscience du besoin de mutualiser des pratiques et de créer des systèmes d'évaluation territoriaux. À la suite des préconisations issues de la journée, l'UR JPA Picardie se donne pour mission de :

- créer un centre de ressources régional pour les organisateurs et collectivités accueillant des jeunes en situation de handicap en milieu ordinaire ;
- réaliser un Espace ressources « familles » spécifique à chaque département et un guide régional.

Pour réaliser ces missions, la DRJSCS met à la disposition de l'association des PEP de l'Aisne un poste Fonjep pour trois ans.

**Finistère**

Intervention du comité de la JPA sur une journée de travail sur l'accueil des enfants en situation de handicap par une présentation de l'étude conduite sur Nantes et d'une présentation du partenariat JPA/ANCV.

**Loire-Atlantique**

Le comité de la JPA a présenté le partenariat JPA/ANCV aux institutions locales, à la CAF, au conseil général et à la DDCS.

## 1.3 Le droit aux vacances et aux loisirs au niveau européen

La JPA est membre de l'organisation internationale du tourisme social pour y porter le droit au départ en vacances des enfants et des jeunes.

## 1.4 La JPA et le débat sur les rythmes scolaires

Le 29 juin 2010 était créée la Plateforme d'échanges sur les rythmes des enfants et des jeunes, présidée par François Testu, chronopsychologue et président de La JPA. Elle réunit les membres de la JPA suivants : Anateep, Avéa-La Poste, DDEN, EEDF, FCPE, FSU, Ligue de l'enseignement, OCCE, Réseau français des villes éducatrices, SE-Unsa, Sge,-CFDT, Snep-FSU, Snes-FSU, Snuipp-FSU, UNL et Unsa-Education. Elle réunit aussi l'Andev et de l'Unat. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 6 janvier 2011, la plateforme a rendu publiques des premières propositions facilement applicables en matière de rythmes scolaires.

La plateforme sur les rythmes des enfants et des jeunes estime nécessaire :

Pour l'organisation de l'année

• D'accorder deux semaines aux vacances d'automne

• D'alterner 7 semaines (plus ou moins une) d'école avec deux semaines de vacances

• De permettre à tous les enfants et les jeunes d'accéder aux vacances et aux loisirs éducatifs en soutenant l'offre d'activités complémentaires de l'école, en aidant les familles.

Pour l'organisation de la semaine

• De favoriser réellement l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées et de réfléchir aux conditions pour améliorer le fonctionnement des écoles.

• De proposer pour le premier degré 24 h d'enseignement par semaine incluant toutes formes d'aide aux élèves.

Toutes les activités d'apprentissage doivent être pratiquées sur le temps scolaire.

• D'alléger la charge globale de travail des élèves du second degré intégrant le travail personnel, notamment en améliorant les conditions d'enseignement.

Pour l'organisation de la journée

• De mettre en place une structure d'accueil le matin, et des activités ludiques, socioculturelles, sportives de qualité le soir après l'école, encadrées par des personnels qualifiés

• De garantir une pause méridienne de qualité (durée et contenu)

• D'aménager le temps scolaire journalier en tenant compte des temps forts et des temps faibles de vigilance.

Les propositions de la plateforme furent très bien relayées dans les médias, notamment parce qu'elles émanent de représentants des différents acteurs concernés : parents, enseignants, organisateurs de loisirs, de tourisme, communes, lycéens.

La plateforme qui a continué à se réunir durant l'année 2011 a trouvé nécessaire de confronter ses analyses aux apports de la recherche. C'est pourquoi elle a sollicité une vingtaine de chercheurs français et étrangers pour participer à une commission scientifique. Celle-ci est maintenant composée de : Alaphilippe Daniel, professeur université, Bambuck Roger, ancien ministre, Clarisse René, maître de conférences, Davenne Damien, professeur Université, Estaun Ferrer Santiago, professeur université, Fotinos Georges, chargé de cours université, Ider Mohammed, directeur de l'Institut national algérien de recherches en éducation, Khelfane Rachid, maître de conférences, Le Floc'h Nadine, maître de conférences, Marouf Louisa, maître de conférences, Reinberg Alain, directeur de recherches CNRS.

À partir du 23 juin 2011, la plateforme s'intitule donc : plateforme d'échanges et d'études sur les rythmes de vie des enfants et des jeunes.

### Actions sur le territoire pour débattre des rythmes de l'enfant

**Loire**

À Saint Etienne, le 11 mai 2011, s'est tenu un colloque sur les temps de l'Enfant, le périscolaire, les vacances, les temps libres avec la chronobiologiste, Claire Leconte, l'intervention de la FCPE... Les Francas et le comité départemental de La JPA ont participé à sa préparation.

**Hautes-Alpes**

Le comité de La JPA pilote le collectif haut-alpin « Les Colos, c'est bon pour grandir » qui rassemble la commune et le CCAS de Gap, ainsi que les structures départementales de la DDCSPP, de la CAF, de la MSA, de l'Union des centres sociaux, des REAPP, des PEP et de la FCPE. Le collectif a organisé sa 4e rencontre départementale centrée cette année sur « Les rythmes de vie de l'enfant ». Le 4 avril 2011, à Gap, dans les locaux du conseil général, une cinquantaine de personnes, parents, enseignants, responsables politiques et associatifs, personnels des services sociaux ont pu échanger sur ce thème autour d'une table-ronde puis assister à une conférence de François Testu, président de La JPA.

## 2. Assurer une veille réglementaire et juridique concertée, ainsi qu'un rôle d'expertise en ce qui concerne l'évolution de la réglementation et de la législation des accueils collectifs de mineurs et des séjours scolaires

# 2.1 Les évolutions réglementaires des accueils collectifs de mineurs en 2011

**La protection des mineurs**

Le fichier national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes a été créé par la loi n° 2004-2004 du 9 mars 2004 pour prévenir le renouvellement des infractions de nature sexuelle ou de grande violence et pour faciliter l'identification et la localisation de leurs auteurs. La consultation de ce fichier a été ouverte pour le contrôle de l'exercice des activités ou professions impliquant un contact avec des mineurs, aux préfets et aux administrations de l'État dont la liste a été fixée par décret.

La Djepva a publié une circulaire le 5 août 2011 relative aux modalités de consultation du fichier national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes par les DDCS et les DDCSPP dans le cadre de leur mission d'une part de protection des mineurs en ACM pendant les temps de vacances et de loisirs et d'autre part, du contrôle de l'encadrement et de la protection des pratiquants d'activités physiques et sportives.

**Évaluation et contrôle des accueils collectifs de mineurs**

L'évaluation et le contrôle des accueils collectifs de mineurs sont essentiels pour la mise en œuvre de la protection des mineurs. La circulaire du 20 juin 2011 a pour objet de préciser les modalités de l'évaluation et du contrôle, les personnes compétentes et les procédures devant être appliquées.

**Contrôle des lieux de séjour de vacances adaptées organisées et des transferts temporaires d'établissements pour enfants et adolescents handicapés**

Dans le cadre des lieux de séjours « vacances adaptées organisées » la circulaire du 12 juillet 2011 confirme la compétence des DDCS et des DDCSPP initialement prévue par l'arrêté du 26 mars 2003 relatif aux modalités de transfert temporaires d'établissements pour enfants ou adolescents handicapés. Elle est par ailleurs doublée de la compétences de l'Agence régionale de santé (ARS) du lieu d'implantation de l'établissement organisateur, qui peut également exercer un contrôle notamment au titre de sa mission de contrôle des établissements médico-sociaux chargés de l'accueil d'enfants et adolescents handicapés et le cas échéant lorsque le lieur d'accueil est un centre de vacances ou de loisirs.

**Les APS**

Cette réforme a pour objectif de clarifier juridiquement la pratique des activités physiques et sportives en liant la règlementation des ACM et le Code du sport. Cette réforme a pour effet de modifier l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Cet article modifie et renforce les conditions dans lesquelles les APS doivent être encadrées (circulaire du 24 octobre 2011 relative à la mise en œuvre du cadre réglementaire des activités physiques organisées pour les ACM). La majorité de l'encadrant, membre de l'équipe pédagogique de l'équipe ou intervenant en tant que tiers ainsi que le fait qu'il satisfasse à l'une des conditions de l'article R.227-13 du CASF sont devenues des conditions cumulatives. Cette réforme entraîne pour conséquence immédiate l'impossibilité pour un stagiaire BAFA mineur d'encadrer une activité physique dans le cadre de son stage pratique.

Par ailleurs nous sommes toujours dans l'attente de la réforme de l'arrêté de 2003 et de ses annexes qui, pour chaque activité, prévoyait une fiche règlementaire indiquant l'encadrement, la qualification, les lieux de pratiques et les conditions matérielles. L'inadéquation de la philosophie du code du sport et du code de l'action sociale et des familles a amené La JPA avec les associations confédérées (Ligue de l'enseignement, UCPA, Ceméa, Francas, Léo Lagrange, Foeven, EEDF) à se mobiliser pour que le champ règlementaire actuel ne soit pas limité ; elles ont même plaidé pour éviter que la technicité prenne le pas sur la pédagogie et que les animateurs d'ACM ne soient pas trop contraints. En effet, nous estimons que la pratique collective souvent de découverte réalisée en ACM doit permettre aux enfants et aux jeunes intéressés d'entrer par la suite dans une démarche plus sportive auprès des fédé-

rations.

La pratique des activités avec engins motorisés en ACM est limitée dans son exercice, sur un espace agréé et non plus sur la voie publique. Cette situation résulte d'une contradiction règlementaire créée par la règlementation limitant l'usage des mini-motos. Avec les services de la Djepva, les Ceméa et La JPA recherchent une réponse juridiquement adaptée.

**Le transport**

Un règlement européen du 16 février 2011 relatif aux droits des passagers dans le transport par autobus et autocar vise à garantir un niveau élevé de protection des passagers, comparable à celui des autres modes de transport. Le règlement européen est un acte juridique de portée générale et obligatoire dans toutes ses dispositions. Il est directement applicable dans l'ordre juridique des États.

**Autres points**

Les sorties et les voyages scolaires au collège et au lycée ont fait l'objet d'une circulaire le 3 août 2011. Elle concerne les modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires du second degré et reprend les dispositions des circulaires antérieures pour unifier le dispositif.

## 2.2 La remise en cause du contrat d'engagement éducatif

Le contrat d'engagement éducatif a été créé par la loi du 23 mai 2006 (n° 2006-586) et par le décret du 28 juillet 2006. La plateforme des centres de vacances et de loisirs constituée à l'initiative de La JPA et de ses confédérés entre 2000 et 2006, devenue la plateforme des ACM a été réactivée suite à la demande de l'abrogation du CEE devant le conseil d'État. La plateforme des ACM soutient la position suivante : toute recherche d'une solution technique est quasi-impossible et le surcoût sera inévitablement reporté sur les familles. Autrement dit les ACM sont en danger. La solution est donc politique : la plateforme propose de cadrer l'animation volontaire et l'engagement éducatif par un volontariat spécifique aux ACM, aux séjours de vacances adaptées et aux formateurs.

Suite à l'arrêt de la Cour de justice de l'union européenne (CJUE) saisie d'une question préjudicielle par le conseil d'État, le conseil d'État a dans son arrêt du 10 octobre 2011 confirmé la décision de la CJUE. Dans son arrêt rendu le 14 octobre 2011, elle précise que la personne titulaire d'un CEE est considérée comme un travailleur, selon la directive 2003/88/CE. Les titulaires d'un CEE doivent pouvoir bénéficier d'un repos compensateur de 11 heures consécutives entre deux périodes de travail. La CJUE demande donc à la France d'être conforme à la législation du travail concernant le repos compensateur et demande au conseil d'État de proposer une organisation des repos compatible avec la protection du travailleur.

Le code de l'action sociale et des familles doit donc être modifié en tenant compte de cette exigence européenne, pour cela un amendement déposé en octobre 2011 et soutenu par M. Baguet, député de la majorité, a été annexé à la proposition de loi, dite « Warsmann »relative à la simplification du droit et des démarches administratives. Cet amendement propose une solution technique, à savoir que le repos quotidien initialement de 11 heures consécutives puisse être réduit à 8 heures et que le repos non pris pendant l'accueil fasse l'objet d'une compensation à l'issue du séjour.

Cet amendement renvoie les modalités d'organisation du repos à un décret qui paraîtra dans le courant de l'année 2012 si la loi « Warsmann » est adoptée.

Par ailleurs, en parallèle de cette solution technique proposée par le gouvernement, une proposition de loi soutenue par La JPA visant à renforcer l'accès aux loisirs et aux vacances par la création d'un statut du volontariat de l'animation a été déposée le 22 décembre 2011 par M. Juanico, député de l'opposition.

**Rappel de la procédure :**

- Loi du 23 mai 2006 n° 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

- Décret du 29 juillet 2006 n° 2006-950
- Requête du syndicat Solidaire de l'Isère demandant l'annulation du décret n° 2006-950, le 29 juillet 2007
- Arrêt du conseil d'État du 9 octobre 2009 soulève une question préjudicielle à la Cour de justice de l'union européenne (CJUE)
- La CJUE affirme dans son arrêt du 14 octobre 2010 que le CEE entre dans le cadre de la directive 2003/88/CE qui prévoit 11h de repos quotidien ou une compensation.
- Proposition de loi du 13 juillet 2011 visant à soustraire le CEE du champ d'application de la directive
- Amendement présenté par M. Baguet le 7 octobre 2011 : 8h de repos quotidien et compensation en fin de contrat (rattaché à la loi relative à la simplification du droit et allègement des démarches administratives)
- Arrêt du conseil d'État du 10 octobre 2011 censure du décret 2006-950, confirme la décision de la CJUE à savoir 11h de repos par jour ou compensation.

## 2.3 DES OUTILS CONFÉDÉRAUX

**Le service juridique**

La mission juridique de La JPA est une des missions importantes de La JPA. Elle s'adresse en priorité aux structures organisant les accueils collectifs de mineurs.

Tout au long de l'année le service juridique est sollicité par des comités de La JPA, des associations et des collectivités territoriales ou des particuliers. Sans avoir la prétention de pouvoir répondre à tous les problèmes posés, le service juridique a le souci d'apporter l'information utile rapidement, de faire des recherches, et si besoin, d'orienter vers d'autres ressources juridiques. De nombreuses sollicitations concernent la demande d'informations précises sur la règlementation des ACM, le CEE, les taux d'encadrement, la rémunération, la sécurité.

La JPA a répondu aux différentes invitations de la Djepva pour travailler aux côtés de différentes associations formatrices ou organisatrices d'ACM sur les thématiques suivantes : le CEE (groupe de travail présidé par André Nutte), la réforme du cadre réglementaire des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur (BAFA/BAFD), la réforme des activités physiques et sportives.

***Spécial directeur* 2011**

Le *Spécial directeur* est un outil attendu et chaque année son succès se confirme. La JPA est très attachée à sa réalisation. La participation et l'implication des associations confédérées apportant leur savoir faire et leurs connaissances sont autant de garantie de qualité du *Spécial directeur* et aussi du *Guide Enfants et espaces*. Pour cette édition, les représentants des Ceméa, des Francas, des EEDF, de la Ligue de l'Enseignement, d'Avea La Poste, de Léo Lagrange, de l'UCPA, des CMR et du comité de La JPA de La Loire ont porté ce travail collaboratif autour des deux publications juridiques de La JPA.

Pour l'édition 2011 du *Spécial directeur* ont été mis en avant l'année européenne du volontariat et la laïcité.

***Guide Enfants et espaces 2011***

Ce document, continuellement mis à jour toute l'année grâce à la veille juridique et complété lors du regroupement du guide au début de l'automne, reste une référence auprès des organisateurs de sé-

jours. La version papier du guide a fait l'objet d'un allégement pour le présenter en un seul volume en se concentrant davantage sur l'organisation des ACM. Ce choix est justifié par la préparation d'un projet de service juridique en ligne. En revanche, la version CD-Rom a fait l'objet d'une mise à jour complète.

# 3. VALORISER ET COMMUNIQUER SUR LES CENTRES DE VACANCES ET LES CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET LES SÉJOURS SCOLAIRES AUPRÈS DES FAMILLES, DES ENSEIGNANTS, DES INSTITUTIONS, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES...

## 3.1 DES SUPPORTS POUR VALORISER LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET LES SÉJOURS SCOLAIRES

### La revue *Loisirs Éducation*

*Loisirs Éducation* est la revue de La JPA. Trimestrielle, elle présente dans chaque numéro un dossier de seize pages consacré aux accueils collectifs de mineurs et à la complémentarité éducative des différents temps de l'enfant. Dans le dossier comme dans les rubriques hors dossier, elle met en valeur majoritairement les points de vue et les actions des organisations confédérées. Les lecteurs de la revue sont essentiellement des responsables agissant dans les ACM que ce soit dans une association, une collectivité locale ou un comité d'entreprises. Elle est également lue par des animateurs et des directeurs d'ACM. Ses dossiers sont aussi utilisés en formation.

**N°438, mars 2011 « Aider au départ en colos »**

Ce numéro consacre son dossier aux aides financières au départ en colos.

Combien d'enfants ne partent pas en vacances chaque année ? Selon un sondage du Secours populaire, 28%, essentiellement pour des raisons financières. Peut-être pourraient-ils partir en colos, s'ils ne partent pas en famille ? Mais il faut souvent des aides pour pouvoir assumer le coût d'un séjour à 63 euros en moyenne par jour. Aujourd'hui, les caisses d'allocations familiales privilégient les aides pour bénéficier d'un accueil de proximité et les comités d'entreprise, les aides au départ en famille. Pourtant, ceux-ci restent les principaux financeurs du départ en colos.

Que faire pour les enfants des familles aux revenus les plus faibles et aux revenus médians qui sont les moins représentés dans ces séjours ? Comment cumuler des

aides diverses pour déclencher le départ ? Tout en revendiquant une politique nationale d'aide plus élargie et équitable, La JPA s'y emploie localement en montant des partenariats avec des collectivités locales, territoriales et des associations. Un panorama des dispositifs pilotés par les comités est présenté.

**N°439 de juin 2011 « Temps périscolaires… oui mais éducatifs ! Accueils du matin et du soir »**

Le numéro de décembre 2010 de *Loisirs Éducation* proposait d'abord un zoom sur la pause méridienne. Il est mis cette fois dans ce numéro de juin sur les temps d'accueils du matin et du soir encadrant la journée de classe. Ces deux dossiers ont été réalisés en collaboration avec la fédération Léo Lagrange. Force est de constater qu'avec certaines spécificités liées au rythme journalier, l'organisation de ces temps recoupe les mêmes enjeux. Preuve qu'il s'agit bien d'un tout relevant d'un projet global. Les besoins de garde des parents se doublent d'exigences rejoignant le souci de qualité éducative d'acteurs associatifs en mal encore parfois de réel partenariat avec les enseignants.

En l'absence de cadre clair et de financements de l'État, les collectivités territoriales prennent de plus en plus leurs responsabilités sur ces temps dans le cadre de leurs projets éducatifs locaux, amorçant ainsi un service public des temps périscolaires.

**N°440, septembre 2011, « La lecture, un jeu d'enfant »**

Le dossier de ce numéro était consacré à la lecture en ACM, il a été réalisé en collaboration avec les Ceméa. À l'heure où les pouvoirs publics se focalisent sur l'illettrisme, la place de la lecture dans les accueils collectifs de mineurs mérite notre attention. Livres, journaux, blogs, ... les enfants ont beaucoup à lire durant les loisirs collectifs !

La mise à disposition d'écrits intégrés à la vie quotidienne, les projets construits autour du livre lui-même ou faisant appel à la lecture : autant d'occasions de rencontres heureuses avec l'écrit, quand les échanges collectifs les nourrissent et que les adultes avertis les accompagnent. Bien sûr, il ne suffit pas de mettre des livres à disposition, ni même d'aller régulièrement à la bibliothèque. La lecture est un projet qui a besoin d'être réinterrogé.

**N°441, décembre 2011, « L'animation volontaire, pour quoi faire ? »**

Le dossier thématique de ce numéro porte sur un sujet particulièrement d'actualité, l'animation volontaire dans les centres de vacances et de loisirs. Son cadre juridique, le contrat d'engagement éducatif, est aujourd'hui remis en question par un décret du conseil d'État. Ce numéro, au titre provocateur, rappelle comment les jeunes animateurs et directeurs se bâtissent au travers de cette expérience un capital social pour la vie, valable tant sur le plan individuel que professionnel. Acquérir des compétences sociales, se tester à travers les responsabilités assumées, poursuivre son processus de construction personnelle participent au passage à l'âge adulte de ces animateurs et directeurs âgés de 17 à 25 ans en majorité. L'engagement des jeunes dans l'animation volontaire reste aujourd'hui bien réel. Ils sont 300 000 à encadrer et diriger de manière occasionnelle des centres de vacances et de loisirs ! Plus de 50 000 BAFA et BAFD sont obtenus chaque année ! Pour pérenniser cette expérience unique, à la fois personnelle et citoyenne, intime et collective, des associations proposent de créer un volontariat de l'animation.

## La JP@en lignes

Comme chaque année, 20 numéros de La *JP@enlignes* ont été publiés en 2011. Ce bulletin d'informa-

tion de La JPA paraît en effet tous les quinze jours. Il est tiré à 2 700 exemplaires et diffusé à l'ensemble des comités départementaux de La JPA et des différents niveaux (national, régional et départemental) des organisations confédérées.

Les informations rendent compte :

- en pages une et deux, des dossiers traités par le siège national de La JPA,
- en page trois, des actions engagées dans le réseau par les comités départementaux, les unions ou coordinations régionales, par les organisations confédérées et par les partenaires de La JPA.
- en page quatre, on trouve les derniers textes de loi sur les accueils collectifs de mineurs, les publications récemment parues et arrivées au service documentation de La JPA, ainsi qu'un agenda des prochaines manifestations en lien avec l'éducation.

Régulièrement, des encarts insérés dans le numéro permettent de compléter l'information en proposant par exemple des bons de commande ou des présentations de manifestations.

La *JP@enlignes* est un outil d'information important et bien identifié pour l'ensemble du réseau de La JPA. Les numéros sont archivés et disponibles sur le site Internet de La JPA, dans l'extranet.

## Des bulletins et des plaquettes d'information publiés sur le territoire

**Rhône-Alpes**

**Loire**

Le comité départemental de La JPA a édité et diffusé des dépliants et des flyers sur les séjours de vacances des confédérés, dans toutes les écoles du département, les mairies et les services sociaux. Le même comité participe à la coordination, sous l'égide de la DDCS, au collectif Graines de vacances, qui a édité et diffusé des documents d'information dans les écoles, collèges, lycées, services sociaux et mairies.

**Provence-Alpes Côte d'Azur**

**Hautes-Alpes**

Le comité de La JPA pilote le collectif haut-alpin « Les Colos, c'est bon pour grandir » qui rassemble la commune et le CCAS de Gap, ainsi que les structures départementales de la DDCSPP, de la CAF, de la MSA, de l'Union des centres sociaux, des REAPP, des PEP et de la FCPE. Dans le cadre de sa campagne annuelle de promotion des ACM, ce collectif édite au printemps, par l'intermédiaire des communes et des écoles, une plaquette destinée à informer les familles des Hautes-Alpes qui souhaitent organiser un départ en colos pour leurs enfants. Elles y trouvent toutes les informations utiles : la liste des organisateurs du département, les structures accompagnatrices dans l'élaboration de projets de vacances, les aides financières disponibles. Le collectif communique aussi sur cette question au travers des radios, de la presse régionale et des bulletins d'information locaux.

**Languedoc-Roussillon**

**Lozère**

Le comité de La JPA édite au printemps une plaquette présentant les organisations membres de la JPA et les séjours qu'elles organisent durant l'été.

## Le site www.jpa.asso.fr

Ouvert en juillet 2007, le site de La JPA présente les actualités de La JPA, au siège comme dans les régions et dans les départements, dès la page d'accueil. Les activités régulières, les informations concernant les vacances et les loisirs éducatifs des enfants et des adolescents alimentent également les rubriques de ce site, actualisées plusieurs fois par semaine. Il est également possible de faire un don ou une commande de publications en ligne. Un espace extranet est réservé aux membres de La JPA.

Chaque semaine, une lettre d'information électronique est envoyée à l'ensemble du réseau de La JPA afin de signaler les dernières actualisations.

## Les sites internet de comités départementaux

Des comités départementaux de La JPA ont créé leur site internet qu'ils alimentent régulièrement :

http://rhone.lajpa.fr : site du comité de La JPA du Rhône.

www.jpa42.fr : site du comité de La JPA de la Loire.

www.jpa67.fr : site du comité de La JPA du Bas-Rhin.

Par ailleurs le comité de La JPA des Hautes-Alpes dispose d'un espace dédié sur le site de l'inspection académique du département. Il y présente l'ensemble de ses actions.

www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_133256/jpa

## Réflexion et formation des acteurs

**Rhône-Alpes**

Sous l'égide de l'URJPA, un comité de pilotage (les Francas, Léo Lagrange, les Cemea, les EEDF) a organisé une journée de rencontre des formateurs Bafa des organismes confédérés à La JPA le 3 décembre à Saint Priest. Le thème était le suivant : l'éducation au développement durable dans la formation Bafa. Cette journée avait été préparée en amont par les équipes de formateurs des organisations qui avaient utilisé en stage Bafa des outils mis au point par le comité de pilotage. Cette action a été financée par un partenariat avec le Grand Lyon.

# 3.2 Des actions et des événements pour valoriser les accueils collectifs de mineurs et les séjours scolaires

## Les vacances… un droit pour tous les enfants : un sondage et la journée du 28 juin

Le 28 juin 2011, à Paris, La JPA proposait une journée de réflexion sur le droit aux vacances. Après l'intervention de Jean-Gabriel Busy, doctorant en sciences de l'Éducation, qui a notamment reprécisé l'importance de l'éducation non formelle dans les centres de vacances, la centaine de participants présents a assisté à la présentation du sondage réalisé par l'institut Harris Interactive pour La JPA, en partenariat avec l'Ovlej et avec le soutien du Crédit coopératif et de la Macif.

Ce sondage a été effectué pour mieux connaître la perception des colonies de vacances par les 5-19 ans et leurs parents. Présentés par Jean-Daniel Lévy, directeur du département *Opinion & Corporate* d'Harris, les résultats montrent par exemple que le départ en colonies de vacances est identifié par 80% des parents comme un moment éducatif, ou encore que 85% d'entre eux sont favorables à une allocation spécifique d'aide au départ de 200 euros, telle que proposée par La JPA. L'après-midi a vu se succéder à la tribune plusieurs élus, dont Régis Juanico, député socialiste à l'origine de la proposition de loi pour l'instauration d'une aide au départ, et le directeur de Vacaf. Lors de cette journée, des interviews de militants, d'élus de La JPA ont été réalisés sur des sujets divers (le départ, la laïcité, le handicap…) et les vidéos réalisées par Pierre Person (volontaire en service civique) sont disponibles sur le site de La JPA.

## En régions

La première semaine de juillet, la mobilisation s'est poursuivie en régions avec plusieurs manifestations organisées par des comités départementaux et des unions régionales de La JPA.

**Auvergne**

**Puy-de-Dôme et Haute-Loire**

Deux événements ont eu lieu dans la région, chacun en présence de diverses personnalités. Le 6 juillet, le comité départemental du Puy-de-Dôme a invité les médias locaux dans une base estivale de l'Aroeven située au collège du Pavin à Besse-et-Saint-Anastaise. Le 9 juillet dans la Haute-Loire, une rencontre entre des enfants des centres de loisirs de la fédération Léo Lagrange de la Haute-Loire a été le cadre d'une manifestation publique.

**Bretagne**

**Finistère**

Le 5 juillet, à l'occasion d'un départ en colo, le comité de La JPA a organisé une manifestation à Pont-l'Abbé : accueil des personnalités et des journalistes au départ du car, présentation du séjour par le directeur et la présidente de l'Amicale laïque, prises de paroles des enfants et des parents et conférence de presse à la Maison pour tous..

**Morbihan**

Le comité de La JPA a organisé une journée de rencontre des accueils de loisirs et des centres de vacances sur le thème du cirque, plus de 300 enfants accueillis.

**Pays-de-la-Loire**

**Loire-Atlantique**

Le comité de La JPA a organisé une conférence de presse au départ de séjours de jeunes à la FAL de Nantes, en présence d'un député et de conseillers généraux

**Picardie**

Le 1er juillet, avant les départs en colos, les enfants accompagnés de leurs parents ont été invités par la

ville d'Amiens, en partenariat avec l'UR JPA Picardie, à un goûter organisé dans la salle de réception de la mairie.

**Poitou-Charentes**

**Charente**

Le 6 juillet, à Nabinaud en Charente, une conférence de presse a été organisée par le comité de La JPA de Charente autour d'une trentaine d'enfants qui allait vivre une semaine au cœur de la nature.

**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Bouches-du-Rhône**

Dans le cadre de la mobilisation portée par La JPA autour du droit aux vacances, une opération de communication a été organisée le 2 juillet par le comité de La JPA dans la ville d'Aubagne à l'occasion du départ en colos de 120 enfants : information au public, aux journalistes, interviews d'enfants et parents.

**Rhône-Alpes**

**Drôme**

Le comité de La JPA a organisé une rencontre le 5 juillet, dans les locaux du centre de loisirs le Tambour de Valence, géré par l'association Léo Lagrange. Parents, élus et professionnels ont pu échanger autour de la présentation du sondage national, sur l'intérêt des vacances collectives, les liens entre centre de loisirs et départ et la question des aides. En présence de Pierre Jean Veyret, élu du Conseil Régional et de la ville de Valence, un lien a été établi avec l'opération d'aide aux premiers et seconds départs mis en place par le comité JPA avec le soutien du conseil général et de la ville de Valence Une occasion aussi de resserrer les liens inter associatifs autour de ces questions.

## D'autres manifestations en régions

**Drôme**

Le comité départemental de La JPA a participé à une émission d'une heure sur « les colos » sur la radio RCF (Radios Chrétiennes Francophones).

**Haute-Garonne**

À la fin de l'année 2010, un appel à projet a été lancé par la DDCS et le comité départemental de La JPA avec l'appui de l'IA sur l'incitation à la lecture. Dix projets partenariaux entre écoles et centres de loisirs associés à l'école (Claé) ont été menés dans ce cadre. Il s'agissait de montrer que les loisirs éducatifs, les accueils périscolaires peuvent conjuguer des objectifs récréatifs et culturels, être rigoureux sans être ennuyeux, être éducatifs sans copier ou prendre la place de l'école. Ces projets subventionnés ont été appuyés par un groupe d'accompagnement de pratiques animé par le comité de La JPA et la DDCS. Ils ont bénéficié ensuite d'une valorisation : trois vidéos et un document diffusé dans les Claé mais aussi dans toutes les écoles par l'IA.

**Picardie**

Des travaux de recherche ont été effectués en 2010-2011, en Picardie par les Ceméa et l'UR JPA sur les freins et les obstacles au départ en colos des enfants et des jeunes. La restitution publique des résultats a eu lieu le 14 avril 2011 en présence des différents acteurs et financeurs (élus des collectivités, DRJSCS, DDCS, CG, CR, CAF, MSA, organisateurs…). Un comité de pilotage a été créé. Il rassemble différents interlocuteurs afin de mener à

bien et de mettre en action, pour l'été 2012, les préconisations de cette étude expérimentale sur plusieurs territoires. Il s'agit de construire les séjours en lien avec les attentes des publics, de faciliter et d'accompagner la communication des organisateurs sur les territoires cibles, de réduire les coûts des séjours (par la mise à disposition de moyens matériels et/ou humains de la part des collectivités locales) et de rédiger une charte des séjours collectifs de vacances, avec un engagement « qualité et sécurité ».

## La JPA présente dans des salons, des congrès, des forums

### Salon européen de l'éducation à Paris

La JPA a participé au Salon européen de l'éducation qui s'est déroulé du 24 au 27 novembre avec la fréquentation toujours aussi assidue de très nombreux visiteurs. Parmi les éléments du succès de cette édition son articulation maintenant régulière avec le salon de l'Étudiant et les salons professionnels Éducatec et Éducatice. Avec de nombreuses autres associations rassemblées sous la double bannière de L'Esper et du Cape, La JPA a partagé un espace de plus de 100 $m^2$ avec cette année un agora de 40 places. L'occasion d'accueillir les visiteurs mais aussi nos militants lors de moments de rassemblements conviviaux.

### Congrès de l'ANCP à Tours

Le service publications de La JPA tenait un stand au congrès de l'Association nationale des conseillers pédagogiques (ANCP) le 31 mai.

### Congrès de l'AGEEM à Vichy

Le service publications de La JPA tenait un stand au congrès de l'Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques (AGEEM) les 30 juin et 1er juillet.

### *Neuj'Pro* à Vichy

La JPA a participé à la dixième édition des **Neuj'Pro** organisés à Vichy depuis 2002. Professionnels de l'animation, élus et fonctionnaires des collectivités en charge des politiques de jeunesse, membres des associations d'éducation populaire, formateurs s'y croisent pour échanger sur leurs pratiques, écouter des conférences ou lancer des interpellations politiques.

### Forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative à Lyon

La JPA faisait partie du jury, composé d'associations d'enseignants et d'associations complémentaires, qui a décerné le Prix de l'innovation éducative au Forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative organisé par le Café pédagogique à Lyon les 20 et 21 mai 2011.

### Forum des associations à Reims

Le comité de La JPA de la Marne a participé les 8 et 9 octobre à Reims au 17e Forum des associations sur le thème : « Éducation populaire et engagement associatif, une richesse pour le territoire ». Sur un très beau stand agrémenté d'affiches et animé de projections d'actions réalisées en 2011, les nombreux visiteurs ont pu ainsi trouver réponses aux questions qu'ils pouvaient se poser sur La JPA et ses nombreuses actions (promotion des classes de découvertes, collecte, opération 100 premiers départs, etc.). De nombreux contacts ont pu se nouer aussi avec de futurs partenaires, financeurs éventuels et de nombreux élus présents

### Journée Portes ouvertes de la Ligue de l'enseignement à Wittenheim

Le 19 octobre 2011, le comité de La JPA du Haut-Rhin était présent à la journée « portes ouvertes » de la Ligue de l'enseignement à Wittenheim. Sur le stand de La JPA, de nombreuses documentations pré-

sentaient les différentes actions de la confédération. Des enseignants et des élus des municipalités environnantes ont pu ainsi prendre connaissance des différentes aides aux départs que La JPA peut apporter aux enfants.

**Forum des Associations à Clermont-Ferrand**

Le comité de La JPA du Puy-de-Dôme a participé au Forum des associations de la ville de Clermont-Ferrand qui a eu lieu les 24 et 25 septembre 2011 sur le thème "Nous referons le monde".

## Journées de réflexion sur le territoire

**Picardie**

Le 23 novembre 2011, la X^e^ Rencontre de La JPA Picardie était consacrée à l'évaluation en classes de découvertes. Alain Bollon, expert auprès de l'Unesco sur l'évaluation des systèmes éducatifs, a mis en avant trois indicateurs pour mesurer la réussite éducative de la classe de découvertes : le portefeuille de compétences, le portfolio d'apprentissages et le projet personnel de développement. Un séjour éducatif doit en effet permettre à la fois de dégager des valeurs à travers les activités et de donner la capacité à se construire socialement par le projet. Il doit nécessairement s'inscrire dans le projet d'établissement et être lisible par tous, notamment par les parents et par les élus puisque les collectivités aident au financement du séjour.

Les éléments de réflexion du matin ont servi de matière aux trois ateliers de l'après midi animés par les confédérés régionaux : de quelle réussite parle-t-on aujourd'hui ? Qu'attend-on de l'organisateur et de l'équipe d'animation ? Comment évaluer à partir du socle commun ? Un document reprenant l'essentiel de cette journée est en préparation.

**Bas-Rhin**

Le comité départemental de La JPA a organisé un colloque le 19 octobre 2011 dans les locaux du conseil régional à Strasbourg intitulé « Vivre ensemble au 21^e^ siècle ». Le matin, le philosophe Henri Peña-Ruiz a introduit la réflexion par une intervention intitulée : « La laïcité, de la diversité à l'unité du vivre ensemble : principes et enjeux actuels. »

L'après-midi, les participants ont été conviés à se joindre à trois ateliers sur les thèmes suivants : la formation de l'esprit critique à l'école ; les rapports filles/garçons, le handicap, l'interculturalité ; comment résister au choc des images ?

**Loir-et-Cher**

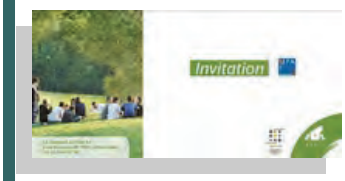


Le comité départemental de La JPA a organisé le 15 novembre 2011 à Blois sa troisième conférence annuelle sur le thème : "Les adolescents d'aujourd'hui. Leurs aspirations. Leur communication : entre eux, avec les adultes, avec leurs familles". Ce temps d'échanges était proposé en partenariat avec la ville de Blois et la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys.

## 16^e^ Prix de la solidarité associative

Ce prix, organisé par La JPA, la Casden et Solidarité laïque, avec le soutien de l'Unicef-France, récompense chaque année des projets associatifs réalisés ou en cours de réalisation. Pour cette seizième édition, trois ou quatre projets pouvaient être primés et chaque lauréat doté d'un prix significatif pour aider au financement de l'un de ses projets.

Cette opération encourage de jeunes associations qui valorisent la solidarité et la citoyenneté auprès d'enfants et de jeunes. En plus du soutien financier, elle les met en lien avec de grands réseaux associatifs afin d'aider au développement de la vie associative, particulièrement portée par des jeunes pour renforcer ou créer le lien entre les mouvements d'éducation populaire et ces jeunes.

Le règlement prévoit, comme temps de valorisation pour elles, que les associations primées soient accueillies, en décembre, à Paris pour la remise des prix.

En 2011, ont pu participer des associations qui s'illustrent dans les domaines des loisirs, de la culture, de l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement, des droits de l'enfant et de la lutte contre les exclusions d'enfants et de jeunes. Créées depuis moins de cinq ans, elles présentent un caractère laïc et ne sont pas affiliées à une fédération ou à réseau national. Les dossiers de participation étaient disponibles et téléchargeables sur www.jpa.asso.fr. Ils étaient attendus à La JPA jusqu'au 21 octobre 2011.

De nombreux dossiers ont été reçus pour cette 16e édition, de bonne qualité et variés dans leur objet. Parmi eux, quatre ont été primés, deux projets n'ayant pas été départagés, par le jury réuni par La JPA, mobilisant ses partenaires, le 28 novembre 2011.

Le 9 décembre, le 16e Prix a été remis à quatre associations, lors des 1es Rencontres des PEP à Issy-les-Moulineaux, au Palais des arts et des congrès.

Les quatre associations lauréates :

- *Des étoiles dans les yeux*, de Wambrechies dans le Nord : elle œuvre auprès d'un jeune public, visant à développer la pratique sportive des enfants hospitalisés, sans exclusive de pathologie. Attribution de 3500 €.
- *Art de vie*, de Saint-Etienne-du Rouvray en Seine-Maritime : des évènements culturels et sportifs, animés par des jeunes de la ville, pour financer l'accès à l'eau, projet solidaire pour le Ghana, après une première action à Gaza. Attribution de 2500 €.

Le jury a décidé de partager le 3e Prix pour les associations suivantes :

- *Images solidaires*, de Grenoble en Isère : elle s'engage dans l'éducation interculturelle, mêlant ethnologie et audiovisuel, prônant l'ouverture au monde. Attribution de 1000 €.
- L'association *Kashgar*, de Mur-de-Barrez dans l'Aude : propose des activités de sensibilisation artistique, autour de l'Occitan, à des publics éloignés de l'offre culturelle. Attribution de 1000 €.

## 3.3 Promotion des publications de La JPA

De mars à juin 2011, Clémence Meunier, stagiaire en 2e année d'école de commerce et Sofiane Boyer étudiant en 2e année de DUT techniques de commercialisation, ont été accueillis au service publications de La JPA. Tous deux ont été chargés durant leur stage de douze semaines, de développer les ventes du secteur publications sur le territoire de l'Île-de-France. Ils ont donc éprouvé leurs apprentissages en mettant à jour la base de clients, en prenant des contacts téléphoniques et en rencontrant des responsables de collectivités locales et territoriales. L'idée était de présenter à la fois La JPA au travers de ses actions et nos publications avec un accent plus particulier mis sur les abonnements à la revue *Loisirs Éducation* et le *Guide juridique Enfants et Espaces*.

Parmi les outils qu'ils ont pu mettre en œuvre se trouvait notamment une première tentative de newsletter (en direction des clients et des collectivités) qui sera développée et systématisée en 2012. Les deux stagiaires ont également participé à la tenue du stand de La JPA au congrès de l'ANCP à Tours.

## 3.4 Le centre de documentation, un lieu de ressources

Le fonds documentaire du centre de documentation de La JPA est constitué de différents types de documents : ouvrage, revue, vidéo, cédérom, dévédérom. Les documents (en dehors des abonnements aux revues) sont obtenus par achat, échange ou don. Les revues, les bulletins ou les lettres d'information reçus représentent environ 117 titres (dont 21 abonnements payants). Les domaines couverts par les abonnements concernent la presse générale, les sciences humaines, ou plus spécifiquement les loisirs, l'éducation, la pédagogie, la sociologie mais aussi le droit ou la comptabilité.

Le centre de documentation répond à des demandes internes (pour le comité de rédaction de *Loisirs Éducation*, pour la préparation d'un événement…) ou externes de recherches documentaires spécifiques aux loisirs ou vacances des enfants et des jeunes ou parfois plus générales mais relatives au domaine de l'éducation ou au monde associatif. Concernant les publications de La JPA, le centre de documentation élabore les pages "Ressources" et "Publications du réseau JPA" de *Loisirs Éducation* et la page 4 de La *JP@enlignes* en intégralité ou en collaboration avec le service juridique. Pour les revues reçues, un bulletin de sommaires numérisé destiné aux délégués de La JPA est réalisé chaque mois.

Le centre de documentation dispose d'une licence du logiciel documentaire Kentika pro. Il a adhéré au club des utilisateurs du logiciel Kentika. Le club a pour principal objet, d'une part de défendre les intérêts collectifs des utilisateurs et de participer aux choix d'évolution du logiciel en collaboration avec le développeur et éditeur du produit, et d'autre part de faciliter les échanges d'expérience et d'entraide entre les utilisateurs.

Le thesaurus a été finalisé en septembre 2011. Il comprend 352 descripteurs (ou mots-clés). Il a été intégré au catalogue informatisé du centre de documentation en décembre 2011. Il permettra l'indexation des documents de la base de données et facilitera la recherche thématique de documents.

## 3.5 Les relations avec la presse

S'agissant des relations avec la presse, La JPA a deux visées :

- contribuer à faire connaître la confédération avec les organisations qui la composent, ses actions et sa conception de l'éducation,
- valoriser ce qui se passe sur le temps des loisirs, en montrer la dimension éducative et donner une image positive des séjours de vacances et des accueils de loisirs et de scoutisme.

En 2011, les communiqués de presse de La JPA ont abordé les points suivants :

- la plateforme d'échanges sur les rythmes de vie des enfants et des jeunes
- le droit aux vacances des enfants et des jeunes
- une allocation d'aide aux vacances de 200 €
- la modification du Contrat d'Engagement Educatif (CEE)
- pour la reconnaissance d'un Espace d'Animation Volontaire
- une nouvelle secrétaire générale à La JPA

Un partenariat a été conclu par La JPA avec l'agence de presse Econovia pour l'accompagner sur quelques événements forts. Les temps les plus marquants en 2011 se sont déroulés pour communiquer les résultats du sondage « La perception des colonies de vacances par les 5-19 ans et leurs parents » : (outre la reprise de l'information dans différents médias, une info nationale en exclusivité est parue dans « Le Parisien » et « Aujourd'hui en France » le 28 juin 2011) et sur la modification du CEE avec une couverture presse nationale, régionale et locale.

Notons également que les opérations plus spécifiques des comités départementaux sont également relayées dans la presse régionale et locale : opérations premiers départs, journées d'information sur les séjours et sur les aides financières, départ ou retour des classes de découvertes, journées d'études, colloques, conférences.

## 3.6 Sensibilisation des enseignants à l'apport éducatif des accueils collectifs de mineurs et des séjours scolaires

### Un contexte difficile

La mastérisation de la formation des enseignants qui a suivi l'intégration (en fait le plus souvent la désintégration) des IUFM dans les Universités a totalement modifié la donne pour l'intervention de la JPA. Le public : des étudiants centrés sur leur master et leur concours. Les interlocuteurs IUFM sont difficiles à trouver : IUFM parfois éclatés entre diverses universités, des sites départementaux supprimés, une préoccupation centrés sur les maquettes des masters dans un moule très universitaire. De nouvelles questions émergent dans la formation et éloignent les problématiques de la complémentarité éducative : stages en « entreprise », passerelles métiers animation pour des reconversions des collés aux concours, ouvertures de nouveaux masters éducation et formation…

Dans ce contexte l'intervention des AECEP coordonnée par La JPA sur la complémentarité éducative loisir, séjours scolaires et école a connu en 2011 une chute très nette. De nombreux comités ont dû abandonner l'action importante menée depuis plusieurs années. Pourtant certaines UR JPA notamment Picardie et Midi-Pyrénées ont signés des accords-cadres réactualisés avec leur IUFM et poursuivent des actions de sensibilisations en direction des masters 1 et masters 2. Quelques comités ont aussi expérimenté une « reconversion » de leur action vers les PES (professeurs écoles stagiaires) « accompagnés » par les IA (cf. expérience du comité de La JPA du Lot). En Midi-Pyrénées enfin La JPA est toujours membre du conseil d'école de l'IUFM.

### Des actions locales de formation auprès des enseignants

**Aquitaine**

**Dordogne**

Durant le second semestre, le comité de La JPA a été invité à présenter ses actions lors une demi-journée de formation pour les nouveaux directeurs consacrée à la complémentarité éducative.

l'enseignement et les Francas avec l'appui financier de l'UR.

**Centre**

**Indre-et-Loire**

Le comité départemental de La JPA est intervenu à l'antenne de l'IUFM de Tours devant des étudiants en master.

**Allier**

Le comité départemental de La JPA est intervenu dans le cadre de formations de directeurs d'école.

**Puy-de-Dôme**

Le comité départemental de La JPA est intervenu dans le cadre de formations de directeurs d'école.

**Franche-Comté**

**Haute-Saône**

Intervention du comité JPA en formation continue :

- une journée dans le cadre de la formation des directeurs nouvellement nommés ayant pour thème : « l'École gagne à travailler avec les associations complémentaires ».
- un stage de deux jours dans le cadre de la formation continue des enseignants ayant pour thème : « Solidarité, citoyenneté par l'éducation ».

**Languedoc-Roussillon**

**Lozère**

Le comité de La JPA coordonne et participe avec les autres AECEP à des temps de formation / information sur les associations complémentaires de l'école, sur leurs activités et sur les actions que les enseignants peuvent mettre en œuvre avec elles : deux jours pour six enseignants en formation initiale et une journée pour dix directeurs d'école.

**Pays-de-la-Loire**

**Loire-Atlantique**

Dans le cadre des formations d'enseignants et de directeurs, le comité de La JPA a présenté les outils de La JPA à plus de 300 personnes.

**Picardie**

L'IUFM d'Amiens a fait appel aux AECEP signataires de la convention avec le ministère de l'Éducation nationale pour sensibiliser les étudiants du master Éducation et formation - spécialité Enfance, éducation, enseignement, dans le cadre d'un module sur la complémentarité éducative. La vie de l'enfant dans les temps formels et informels, les intervenants de la complémentarité éducative et les divers dispositifs éducatifs mis en œuvre ont été une découverte pour les jeunes se destinant au métier de professeur des écoles. Les AECEP ont aidé les étudiants de Master 2 à définir un projet individuel en rapport avec les actions des organisations où ils effectueront un stage de sensibilisation. Ils y finaliseront leur projet qui sera noté dans le cadre des unités d'enseignement. Les AECEP de Picardie envisagent également d'intervenir auprès des futurs conseillers principaux d'éducation. Cette participation à la formation universitaire va devoir maintenant se formaliser dans la pérennité.

**Midi-Pyrénées**

Pour la deuxième année consécutive un stage de deux jours de formation continue Éducation nationa-

le a été animé par les Ceméa, les Francas, la Ligue de l'enseignement et La JPA. Ce stage a accueilli une vingtaine de participants (enseignants, CPE…) qui ont travaillé sur le sens du partenariat et ses conditions de mise en œuvre au travers d'ateliers pratiques, d'informations, de conférence et de débats, d'analyse de pratiques et de témoignages de quelques partenaires associatifs.

**Lot**

Le comité départemental de La JPA poursuit un travail exemplaire de sensibilisation des enseignants à l'apport éducatif des accueils collectifs de mineurs et des séjours scolaires.

Sur l'année scolaire 2010-2011 le comité a proposé trois jours et demi de formation aux treize professeurs d'écoles stagiaires dans le cadre de leur accompagnement formation de l'IA : un module accueil, une journée sur l'éducation populaire et la co-éducation et deux jours en internat sur les classes découvertes. Une action portée pour le comité de La JPA par l'OCCE, la Ligue de l'enseignement.

**Rhône-Alpes**

**Isère**

La seconde journée départementale sur le thème *Prévenir le décrochage en Isère* s'est déroulée 13 décembre 2011 à Grenoble. Elle était organisée par l'inspection académique et le Centre ressource enfance Famille Ecole (Crefe 38), avec la contribution des Ceméa Rhône-Alpes, des Francas de l'Isère et du comité départemental de La JPA.

Autour des recherches actions de quatre « équipes territoriales » - composées chacune d'un collège et de ses partenaires -, elle a réuni près de 130 personnes : enseignants, acteurs de la prévention, professionnels des associations impliquées dans le dispositif de réussite éducative, les ateliers ou les dispositifs relais. Tous ont témoigné de l'existence d'un travail partenarial bien ancré sur leur territoire. Celui-ci permet de réinterroger les pratiques professionnelles atour de la prise en compte de la globalité des personnes et des situations. Invité par l'inspection académique, le délégué régional de la JPA a conclu la journée.

# 4. Impulser et valoriser les études et les recherches sur les vacances et les loisirs, des enfants, des adolescents et des jeunes, comme temps éducatifs complémentaires à ceux de l'école et de la famille.

## 4.1 L'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes- *Études et recherches de La JPA*

En novembre 2011, une assemblée générale extraordinaire de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) s'est tenue, marquant une évolution importante de ses statuts, de son fonctionnement et inscrivant de fait une nouvelle dynamique pour le développement des travaux d'études et de recherches de La JPA.

L'ensemble des mesures prises réaffirme la volonté d'assurer la pérennité de l'Ovlej et de poursuivre le

travail engagé depuis plus de dix ans. Dans ce projet, La JPA et l'Unat ont décidé de préserver leur association et en cohérence avec les participations de chacun, le conseil d'administration est maintenant composé au minimum de huit membres de La JPA et de deux de l'Unat. Pour La JPA qui a elle-même développé expériences, expertises et collaborations dans le domaine des études depuis dix ans, une nouvelle page s'ouvre, celle d'un rapprochement fort entre le secteur Études et recherches de La JPA et l'Ovlej.

Pour La JPA, et à travers ces différentes activités, une même volonté :

- mettre à disposition de ses choix et ses orientations, des données qualitatives et quantitatives fiables sur l'actualité du secteur des vacances et des loisirs de l'enfance et de la jeunesse ;
- inscrire les travaux de recherche dans les activités et les projets de ses unions régionales et de ses comités départementaux.

## 4.2 Activité Ovlej-Études et recherches de La JPA

### Communications de l'Ovlej au cours des 3 premiers trimestres

20 juin : « Le temps libre des enfants et des adolescents en situation de handicap », séminaire du groupe « enfant », Institut de Formation et de Recherche sur le Handicap (Maison des sciences sociales du handicap), Paris.

02 juin : « Les politiques publiques et les vacances collectives d'enfants et de jeunes », Congrès de la Foéven, Fédération des Aroéven, Rennes.

4 mai: « Le temps libre des enfants et des adolescents en situation de handicap », Le handicap enjeu de santé public séminaire Institut de recherche en santé publique, Paris.

14 avril : Partir en colos, Une même chance pour tous les enfants et jeunes… en Picardie ?, journée JPA Picardie

### Activité de l'Ovlej-Etudes et recherches de La JPA au 4e trimestre

**Réalisation de l'enquête « Accès au départ et pratiques des enfants et des jeunes »**

Suite aux besoins exprimés par une diversité d'acteurs réunis dans le cadre du séminaire organisé par l'Ovlej le 1er Février 2011, son conseil d'administration avait inscrit comme priorité à son programme 2011-2012 la réalisation d'une enquête sur l'accès au départ et les pratiques des enfants et des adolescents.

Celle-ci vise à actualiser les résultats de l'analyse réalisée par l'Ovlej à partir des données recueillies par l'Insee en 2004, et notamment à évaluer l'évolution du taux de départ dans la population des 5-19 ans. Elle prolonge également l'étude conduite en 2009 et 2010 par l'Ovlej à partir des données de l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages « Éducation et famille » (Insee 2003) concernant l'organisation du temps libre des élèves scolarisés de la maternelle au lycée (Bulletins 20 à 38,

2009-2010).

Plus spécifiquement, l'enquête vise à recueillir des données permettant d'identifier la distribution des pratiques dans la population des 5-19 ans, de dégager les facteurs déterminant l'accès à ces pratiques, et de caractériser plus spécifiquement les séjours collectifs. Outre les pratiques de vacances, elle s'intéresse également à la fréquentation des accueils de loisirs sans hébergement, des mini camps et au départ en classes de découvertes. L'objectif est de disposer de données concernant leur fréquentation et d'étudier les relations éventuelles entre ces types de pratiques collectives.

Ce projet a recueilli le soutien financier de la Cnaf et la participation d'organisateurs à travers une souscription. Ces partenaires ont été associés à la conduite de l'enquête dans le cadre d'un comité de pilotage. Celui-ci s'est réuni pour la première fois le 1er septembre 2011.

Le recueil des données, confié à un prestataire spécialisé (TMO-région) s'est déroulé entre le 4 octobre et le 9 décembre 2011 après une phase de pré test du questionnaire. Un échantillon de 2551 familles a été interrogé comme prévu par téléphone. Cet échantillon a été constitué spécifiquement pour l'enquête selon la méthode des quotas et redressé afin d'être représentatif de la structure sociodémographique de la population des enfants et des jeunes de 5 à 19 ans.

Les données livrées le 14 décembre seront traitées et analysées par l'Ovlej-*Études et recherches de La JPA* dans la continuité des travaux précédents de l'Ovlej. Les premiers résultats seront présentés au comité de pilotage le 17 Février 2012 pour faire ensuite l'objet d'une conférence publique.

**Interventions réalisées**

- 23 octobre : « Vacances et loisirs collectifs : des projets éducatifs aux attentes des parents, des enfants et des adolescents », table ronde *Apprentissages hors l'école, réussite dans l'école*, Université d'Automne SNUIPP, Port Leucate.
- 15 novembre : « Les attentes des parents et des enfants en matière de séjours collectifs », résultats croisés des études conduites par l'Ovlej et La JPA (sondage Harris et JPA Bretagne).
- 17 novembre : « Le BAFA aujourd'hui : de l'expérimentation pour soi à l'engagement envers autrui », colloque l'Éducation Populaire au tournant du XXIème siècle, Université Paris-Est Créteil
- 19 novembre : « Droit aux vacances et séjours collectifs, repères historiques et état des lieux », Promouvoir le droit aux vacances l'échelle de la ville de Gentilly.
- 21 novembre : intervention « Pratiques et expériences de vacances, de l'enfance à la jeunesse » et animation de l'atelier « vacances des enfants et des jeunes », Vacances des enfants et des jeunes : enjeux, pratiques et perspectives, 7èmes rencontres du conseil régional et de l'Unat Aquitaine.
- 22 novembre : intervention à la table ronde « Apprentissages hors l'école, réussite dans l'école », Université d'Automne du SNUIPP

## 4.3 Conférences sur l'étude sur la représentation des vacances et de la colo chez les adolescents

Suite à l'étude conduite en partenariat avec le comité de la JPA du Finistère et l'UBO de Brest, une présentation des principaux axes et conclusions de l'étude a servi de support à plusieurs interventions de La JPA au cours de colloques ou journées d'étude :

- à Bordeaux à la faculté, à l'IUT et à une journée organisée par l'Unat ;

- à Brest dans le cadre d'une journée de travail des élus communautaires et des différents responsables de service jeunesse et éducation ;
- à Quimper dans le cadre d'une soirée de travail à destination des animateurs professionnels organisée par le comité de La JPA ;
- à Nantes dans un colloque organisé par l'UR de la JPA Bretagne ;
- à Reims dans un colloque organisé par l'UR de la JPA Bretagne.

## 4.4 Étude sur l'engagement éducatif des jeunes dans l'encadrement des colos et des centres de loisirs

En partenariat avec l'Université Toulouse Le Mirail et La JPA a lancé en 2011 une étude pour mieux connaitre les motivations des jeunes qui s'engagent dans l'encadrement des ACM. La motivation financière, sans être totalement à exclure, surtout dans le contexte actuel, est loin d'être la seule. Il s'agit d'un engagement de la personne dans une action volontaire à caractère social et éducatif. Cet engagement occasionnel de nature citoyenne contient aussi une forme de contrepartie pour la personne en matière de construction et valorisation personnelle et d'étape de découverte dans un trajet d'engagement social.

L'objectif de la recherche en cours de réalisation par quatre étudiants de master 2 des UFR de Psychologie et de Sciences de l'Éducation de l'Université Toulouse 2 le Mirail est d' identifier tous les éléments pouvant constituer les contreparties pour les personnes dans leurs diverses motivations pour pouvoir mieux qualifier et accompagner leur engagement éducatif. Les quatre étudiants sont accompagnés par un partenariat JPA nationale – UR JPA Midi-Pyrénées - laboratoires Psychologie du Développement et Processus de Socialisation - Unité Mixte de Recherche Éducation Formation Travail Savoirs. Un colloque national est prévu à l'automne 2012.

## 4.5 Étude sur la représentation des vacances et de la colo chez les 15-18 ans

L'UR de La JPA des Pays de La Loire, la faculté de Nantes et un laboratoire – le CRE – ont démarré en 2011 une étude sur les représentations des loisirs et des vacances collectifs de jeunes lycéens. Cette recherche à laquelle participent près de 1 200 lycéens s'inscrit dans un partenariat en cours de finalisation avec le conseil régional.

# 5. Développer l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté, en lien avec la campagne de La JPA

# 5.1 Les outils pédagogiques de la campagne de solidarité et de citoyenneté

Comme chaque année, la campagne de La JPA maintient son rôle d'opérateur de solidarité en accompagnant sa collecte d'une action d'éducation à la solidarité adaptée aux programmes de l'Éducation nationale. Pour marquer ce lien avec l'Éducation nationale, le lancement national au ministère reste un temps institutionnel et symbolique fort. Celui-ci s'est déroulé le mercredi 19 janvier 2011, en présence du ministre Luc Chatel et de Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'enseignement scolaire. Une cinquantaine d'élèves de l'école d'Ory de Nancy et du collège Montabuzard d'Ingré dans le Loiret, sont venus présenter une animation sur la solidarité. Durant cette cérémonie, les navigateurs Roland Jourdain et Michel Desjoyeaux, parrains avec Vincent Riou de l'opération, ont témoigné de leur soutien à La JPA. Roland Jourdain en personne a animé un temps d'échange dans la salle tandis que Michel Desjoyeaux l'a fait depuis son bateau au large du Brésil.

Les établissements scolaires publics du premier et du second degrés ont été destinataires d'un livret de vingt pages dont huit étaient exclusivement réservées à des actions pédagogiques : cinq pages présentant une fiche pratique par niveau pour la mise en œuvre de la campagne dans les classes, une page présentant la lecture d'image des affiches de la campagne, une page présentant l'opération *BD Tchôlidaire* et une page présentant l'opération *Slam rend solidaire*.

## Opération *Slam rend solidaire*

Pour la première fois en 2011 La JPA a proposé aux classes de cycle 3 et de collège de participer à une nouvelle opération éducative intitulée *Slam rend solidaire*. Cette opération s'est menée en partenariat avec la Ligue de Slam de France, l'Association française des enseignants de français (Afef), l'UCPA et l'ANCV. L'édition 2011 de cette opération a eu beaucoup de succès. Au total ce sont 41 classes qui se sont inscrites au tournoi dont 21 classes de cycle 3, 10 classes de collège, 9 classes de Segpa et 1 classe d'IME soit 785 élèves au total. Le succès de cette opération auprès des classes accueillant des élèves en difficulté est à noter comme un élément fort ; une autre façon pour les enseignants de travailler autour de la langue française, une nouvelle approche dynamique et créative de la langue dont le rythme et le flot séduisent énormément les enfants et les jeunes. Les élèves d'une école de Saint-Blaise dans les Alpes-Maritimes, lauréats du tournoi, sont partis cinq jours en classe de découvertes dans un centre UCPA à Saint Cyprien.

Ont également été primés : les élèves de 5e Segpa du collège Paul-Riquet de Béziers dans l'Hérault et les élèves de 5e Segpa du collège René-Cassin de Ernée en Mayenne dans la catégorie « Segpa », les élèves de 4e du collège Arthur-Rimbaud de Latillé dans la Vienne dans la catégorie « Collège » et les élèves de cycle 3 de l'école de Balsièges en Lozère de la catégorie « École ». Les lauréats de chaque catégorie se sont vus offrir par La JPA un caméscope numérique pour la classe ou l'établissement. En Languedoc-Roussillon, deux manifestations ont été organisées par les comités départementaux de La JPA de l'Hérault et de Lozère pour la remise des caméscopes dans les établissements lauréats.

## Opération *BD Tchôlidaire*

Cette opération qui propose de travailler sur l'expression écrite autour de la BD et en partenariat avec les éditions Glénat a été reconduite en 2011.

Les enfants d'un atelier du service jeunesse de La Norville dans l'Essonne, se sont vus remettre en guise de prix, la planche originale de la bande dessinée réalisée et dessinée par POI POI. La planche du dessinateur a également été publiée dans le numéro de septembre de *Loisirs Éducation* et de *Tchô le Mégazine* (Glénat).

# 5.2 Les lancements de la campagne de solidarité et de citoyenneté sur le territoire

## Alsace

### Bas-Rhin

Le club de hockey sur glace de Strasbourg l'Étoile Noire parrainé la campagne 2011 de La JPA. Le 6 janvier, Lionel Tarantino, Pierre-Antoine Devin, Élie Marcos, David Cayer, Tristan Eyermann et Joseph Cascione, joueurs de ce club de hockey sur glace étaient présents à Heiligenstein au lancement de la campagne organisé par le comité départemental de La JPA. Le samedi soir suivant, lors d'un match du club de hockey sur glace, des collégiens de Heiligenstein étaient présents dans les tribunes afin de récolter des fonds pour le comité.

## Champagne-Ardenne

### Marne

Pour le lancement de la campagne de solidarité, le comité départemental de La JPA a invité deux établissements scolaires inscrits au concours *Slam rend solidaire*. Ses élèves de CM1 et CM2 ont déclamé leur slam devant l'inspecteur d'académie-adjoint et des représentants des associations confédérées.

### Aube

Le 26 janvier, pour le lancement de la campagne, le comité départemental de La JPA accueillait dans les locaux de l'Estac, le club de football de Troyes, les enfants d'un centre de loisirs de l'agglomération troyenne et de jeunes Éclaireurs de France, l'inspecteur d'académie, le vice-président du conseil régional, le vice-président du conseil général, une conseillère Jeunesse et Sports. L'engagement de l'Estac s'est manifesté de nouveau, le 29 janvier, lors du match qui l'opposait à Metz et pendant lequel des annonces sur la campagne de solidarité ont été diffusées.

### Haute-Marne

C'est dans une école de Chaumont qu'a eu lieu, le 21 janvier, le lancement de la campagne dans la Haute-Marne, en présence de Luc Chatel, à la fois ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et maire de la ville, et de Jacques Henrard, secrétaire général de La JPA. Étaient également présents : l'inspectrice d'académie, le directeur de la DDCSPP, du Directeur départemental Jeunesse et Sports, des élèves du cycle III, des membres du comité départemental de La JPA.

## Franche-Comté

### Doubs

C'est dans le grand salon de la Préfecture du Doubs, à Besançon, qu'a eu lieu le lancement officiel de la campagne de solidarité de La JPA, le 26 janvier. La cérémonie s'est déroulée en présence du Préfet, du maire de Besançon, du conseil général du Doubs et bien sûr des associations confédérées. Les enfants d'une école primaire de Besançon ont présenté les actions réalisées pendant l'année scolaire dans le cadre de l'éducation à la solidarité.

### Haute-Saône

En Haute-Saône, le coup d'envoi de la campagne de citoyenneté et de solidarité a été donné le 20 janvier, dans une école de Vesoul, en présence de l'adjoint à l'inspection académique, et de représentants du conseil général et du conseil régional. Les élèves ont présenté des chants sur les thèmes de la solidarité et des droits des enfants.

### Jura

Le comité départemental de la JPA a organisé le lancement de la campagne dans une école primaire de Lons-Le-Saunier le 3 février. La cérémonie s'est déroulée en présence de l'inspectrice de l'Éducation nationale, d'un conseiller général, d'un représentant du député-maire de la ville, de la directrice de la DDCSPP. Les enfants de l'école ont présenté un spectacle réalisé autour de la solidarité.

### Territoire-de-Belfort

Le 24 janvier, c'est en présence d'une assemblée très importante que la présidente du comité départemental de La JPA a déclaré officiellement ouverte la campagne de solidarité et de citoyenneté dans le Territoire de Belfort. Les élèves d'une école de Belfort ont égayé cette cérémonie par la présentation de leurs travaux.

## Île-de-France

### Hauts-de-Seine

Le 1er mars, 220 enfants de 5 à 13 ans ont été accueillis à la préfecture pour le lancement de la campagne JPA, en présence de l'inspecteur d'académie. Les élèves de CM1/CM2, ont évoqué, tour à tour, devant l'estrade, un aspect de leur diversité.

### Yvelines

Le lancement de la campagne a eu lieu le 19 janvier à la préfecture.

### Val-de-Marne

Le lancement de la campagne a eu lieu le 8 février 2011 à l'hôtel de ville de Villecresnes.

Éducation **Une nouvelle récolte de fonds est lancée**

**→ 64 enfants ont bénéficié d'une bourse l'année dernière pour partir en vacances**

Les élèves de l'école de Chabrits participent à la collecte.

## Languedoc-Roussillon

### Lozère

Le lancement de la campagne a eu lieu à Mende, à la préfecture du département, le 20 janvier 2011. Deux classes de l'école de Chabrits sont venues présenter leur travail sur la solidarité et le droit aux vacances en présence de représentants institutionnels et associatifs : préfet, IA, DDCS, organisations confédérées, élus locaux, enseignants, parents d'élèves.

## Lorraine

### Vosges

Le comité départemental de La JPA a organisé le lancement de la campagne dans une école maternelle le 25 janvier 2011, en présence de l'inspecteur d'académie adjoint ainsi que des élus du monde politique et associatif. Les enfants de quatre classes ont ensuite montré concrètement ce que les mots de solidarité et citoyenneté signifiaient pour eux au travers d'une danse, d'un texte lu, d'un jeu et d'un chant.

## Nord Pas-de-Calais

### Pas-de-Calais

Le lancement s'est déroulé le 20 janvier 2011 dans une école. La manifestation était présidée par l'inspecteur d'académie, en présence d'un conseiller général, de divers maires et de représentants des différentes associations confédérées du département. Les élèves ont interprété poésies, chants et rédactions sur le thème de la solidarité.

## Picardie

### Somme

Le lancement de la campagne de solidarité s'est déroulé le 21 janvier dans un collège de la métropole amiénoise. Tous les délégués de classes de l'établissement étaient réunis en présence des responsables de l'établissement et de l'inspecteur d'académie.

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Hautes-Alpes

La cérémonie du lancement de la campagne de La JPA s'est déroulée à Gap dans les locaux de la préfecture le 20 janvier 2011 en présence de représentants institutionnels et associatifs : préfet, IA, conseil général, élus locaux, DDCS, CAF, organisations confédérées, enseignants, parents d'élèves. Les élèves issus de huit établissements scolaires (école, collège) participant à l'opération "Des ballons pour des vacances solidaires" ont eu l'occasion d'effectuer une visite des lieux. Après une semaine dans le hall des services administratifs de la préfecture, l'œuvre collective "Des ballons pour des vacances solidaires" est restée exposée dans le hall d'accueil de l'inspection académique à Gap durant un mois.

### Bouches-du-Rhône

66e Campagne de Solidarité et de Citoyenneté de la JPA

Le lancement de la campagne a eu lieu le 28 janvier 2011 en préfecture des Bouches-du-Rhône, les élèves d'une école de Marseille ont présenté un travail réalisé sur les vacances et la solidarité en présence de représentants institutionnels et associatifs : préfet, IA, Ville de Marseille, organisations confédérées, enseignants, parents d'élèves.

### Vaucluse

LA PHOTO DU JOUR

**La JPA lance sa 66e campagne de solidarité.** Hier après-midi, le comité vauclusien de la Jeunesse au plein air (JPA), mouvement d'éducation populaire et laïque, a lancé sa collecte de fonds annuelle, à l'école Quintine à Carpentras. Comme dans toute la France, elle invite les enfants à se mobiliser pour vendre des vignettes (à 2 €) afin d'aider d'autres enfants à partir en vacances. En 2010, dans le Vaucluse, la JPA a ainsi aidé à financer 20 classes de découvertes. En 2011, elle envisage de faire plus et d'attribuer aussi des bourses pour faciliter des départs en colonie. Enfin la JPA rappelle qu'elle soutient le projet de loi "Aide au départ en vacances" qui permettrait d'aider financièrement les familles démunies. / PHOTO CYRIL HELY

Le lancement de la campagne a eu lieu le 18 janvier 2011 dans une école de Carpentras. Des œuvres réalisées sur le thème de la solidarité ont été présentées par des élèves de deux classes de l'école en présence de représentants institutionnels et associatifs : sous-préfet de Carpentras, IEN, représentant de l'IA, des organisations confédérées, de la mairie de Carpentras, des enseignants et des parents d'élèves.

**Midi-Pyrénées**

**Haute-Garonne**

Une fête a été organisée à Tournefeuille, en présence de la maire, pour clore la campagne de solidarité avec plus de 300 enfants et de nombreux parents.

**Rhône-Alpes**

**Drôme**

Lancement de la campagne en présence d'une classe et des représentants de la préfecture, de l'IA, du CG, de JS et des organisations confédérées.

**Rhône**

Lancement de la campagne en présence de deux classes et des représentants de la préfecture, de l'IA, du CG, de JS, de la CAF et des organisations confédérées.

**Loire**

Le comité de La JPA a organisé six lancements avec à chaque fois une classe, les représentants, de la préfecture, de l'IA, du CG, de JS.

LYON 7E

C'est parti pour la 66e campagne Jeunesse en plein air !

La campagne était lancée en présence des enfants de l'école de Communay, meilleure élève du département en 2010 / Photo Alexandre Vitro

L'Inspection académique, située rue Jaboulay (7e), accueillait lundi le lancement de la 66e campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air (JPA). Objectif : collecter des dons pour permettre à des enfants défavorisés de partir en vacances, moyennant la vente de vignettes autocollantes par les élèves des établissements scolaires partenaires. « Chaque année, un enfant sur mois ne part pas en vacances. Cette opération nationale, confiée par l'Education nationale, contribue à réduire les inégalités d'accès aux droits », précisent Bruno Blanc-Brunat, président du comité départemental de la JPA. En 2010, le dispositif a réuni près de 40 000 euros dans le seul département du Rhône. Un acte citoyen apprécié par les élèves : « C'est important de se mobiliser pour aider les autres enfants qui n'ont pas la chance de partir en vacances », selon Pierre et Berty, élèves de CM2, dont l'école de Communay a affiché en 2010 le meilleur ratio de collecte par écolier du département.

**Haute-Savoie**

Pour le lancement de la campagne, une conférence de presse a été organisée avec les organisations confédérées.

# 6. Développer des aides financières en recherchant des partenariats diversifiés en accord avec les principes de La JPA.

## 6.1 La collecte de fonds de la campagne de solidarité et de citoyenneté de La JPA

### La campagne de La JPA

La 67e campagne de citoyenneté et de solidarité s'est déroulée dans les établissements scolaires du mercredi 19 janvier au 13 février 2011. Ce sont 87 comités qui ont animé la campagne et organisé la collecte dans leur département pour développer les aides financières et permettre le départ en vacances d'enfants et de jeunes.

116 000 livrets « la campagne de La JPA », présentant la démarche de l'opération et contenant le matériel (affiche de la campagne, boîte collector, plaques de porte, enveloppe retour, vignettes autocollantes) ont été distribués dans les établissements scolaires. En supplément et indépendamment du livret campagne, 145 000 affichettes,

118 000 planches A4 d'autocollants et 140 000 tract donateurs avec enveloppe ont été distribués par les comités.

Le nombre de départements concernés par les envois postaux qui permet l'acheminement du matériel directement dans les établissements est passé de dix-huit en 2010 à soixante-trois en 2011. Les envois directs ont donc concerné 41 300 établissements scolaires contre 12 000 en 2010.

## Redéfinition des modalités de collecte et d'attribution des fonds collectés

Mandatée par le conseil d'administration national de La JPA, la commission « Campagne » présidée et animée par le représentant au conseil d'administration national du comité JPA des Hautes-Alpes, a travaillé sur la reformulation des modalités d'attribution des fonds recueillis dans le cadre de la campagne de solidarité et de citoyenneté. Ces éléments datant de 2001 avaient besoin d'être réactualisés.

Les propositions des comités, d'une union régionale et des délégués ont nourri le travail de la commission. La synthèse des éléments retenus a été présentée au conseil d'administration du 21 avril 2011. La réflexion a été élargie aux participants à l'assemblée générale du 29 septembre 2011. Une vidéo de Bernard Toulemonde, ancien recteur, interrogé sur la question a introduit les débats. Le vote définitif d'un texte rénové est intervenu à l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2011. Il sera revu tous les trois ans à l'occasion du congrès de La JPA.

En conséquence, La JPA a rendu public le texte qui régit les nouvelles modalités d'attribution des bourses notamment par l'intermédiaire de son site internet.

## Développement des dons individuels

L'année 2011 a marqué un nouveau départ pour le développement des ressources et dans la gestion des donateurs particuliers. Le recrutement d'une personne dédiée à ces questions et la mise en place de nouveaux outils ont permis d'initier des actions de marketing et de communication.

### Création d'un poste

En 2011, la JPA a décidé de créer un poste à plein temps dédié au développement des ressources de l'association. Recrutée en mars 2011, la personne a eu pour mission de poursuivre les actions menées en 2010 auprès des donateurs particuliers acquis grâce aux opérations de prospection menées avec la société Qualicontact. Sa mission était également de diversifier les ressources de l'association et de poursuivre le travail d'appel à la générosité du public.

### Création d'outils

L'année 2011 fut consacrée à la mise en service et au peaufinage du logiciel de gestions de dons don@com. Il fut élaboré et installé par Éloge, société spécialisée dans le développement et la gestion de bases de données dédiées aux associations. Éloge a élaboré pour La JPA une version spécifique du logiciel don@com pour répondre à ses besoins et, notamment, tracer la provenance et le traitement des dons de sa campagne de soli-

darité et de citoyenneté.

À terme, don@com comportera trois modules reliés au sein d'une seule et unique base de données : le module gestion des dons, le module gestion des bourses et le module comptabilité.

**Actions de fidélisation**

Depuis la fin de l'année 2008, La JPA a mis en œuvre des actions de marketing direct (télémarketing et mailing) d'appel à la générosité du public pour se créer une base de donateurs fidèles qui soutiennent sa mission et ses activités. 2011 a apporté les premières briques d'un programme relationnel de La JPA avec ses donateurs : lettres de remerciements systématique aux écoles et aux donateurs individuels, reçus fiscaux au fil de l'eau, sollicitations personnalisées, ciblées et segmentées, lettre de bienvenue.

Il faut également prendre en compte les quelques chiffres présentés ci-dessous qui sont encourageants :

- Un don moyen qui a beaucoup augmenté comparé à 2010 (prospection et fidélisation), 28.86 € en 2010 et 42.37 € en 2011 ;
- La confirmation que juin est un mois très porteur en communication pour La JPA. Le taux de retour du mailing a été de 8.30%.
- Un nombre de donateurs en prélèvement automatique en hausse : 67 à ce jour alors qu'en 2010 il n'y en avait qu'une quinzaine.
- Fidélisation : une relation qualitative et rentable qui se met en place et qui reste à être affinée et diversifiée

**Actions de prospection**

Des actions de prospections ont été faites en 2011 avec Qualicontact. Le rendement de ces opérations a été légèrement supérieur aux estimations prévues et elles ont permis de mobiliser plus de 500 nouveaux donateurs pour un coût raisonnable.

Un test de recrutement de donateur a également été fait via l'insertion d'encarts presse au sein du magazine *Télérama*.

En 2011, les actions de collecte (fidélisation et prospection) menées auprès des donateurs particuliers ont permis de réunir un plus de 114 000 euros.

**Partenariat avec la Bred**

En avril 2011 a été mis en place un partenariat avec la Bred pour développer les dons individuels et promouvoir la campagne de solidarité et de citoyenneté. Ce partenariat fut particulièrement positif pour La JPA. Il a pris de multiples formes tout au long de l'année :

- mise en place d'une opération de parrainage grâce à laquelle plus 12 000 euros ont été versés à La JPA. Le principe est simple : il est proposé aux clients de la Bred qui ouvre un compte pour un de leur proche de reverser cinq euros à une association de leur choix. 2419 clients ont choisi La JPA comme bénéficiaire du don parmi les trois associations proposées (JPA, Fondation IFRAD pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et Médecins sans frontières)
- diffusion d'appel à don dans les relevés de compte aux clients de la Bred. Cette opération offre une belle visibilité à La JPA et lui permet de mener une action en direction d'une cible qu'elle n'aurait pas touchée sans ce partenariat. Plus de 840 nouveaux donateurs ont été ainsi mobilisés grâce à cette action qui a permis de collecter plus de 30 000 euros.

- Mise en valeur de La JPA et de la campagne de solidarité sur le site « Bred sociétaires » avec lien vers le site internet de La JPA et invitation des visiteurs du site à faire un don.

### Comité de la charte don en confiance

La JPA est agréée par le Comité de la charte don en confiance. En 2011, cet agrément a été fragilisé par les événements survenus dans la vie de la confédération. Le report de l'assemblée générale a conduit le Comité de la charte don en confiance à reporter sa décision de renouvellement d'agrément qui devait intervenir initialement au mois de juillet 2011. Suite à la décision du Comité de la charte en décembre 2011, le conseil d'administration de La JPA a réaffirmé son souhait de répondre aux demandes du Comité de la charte don en confiance en faisant appel de celle-ci. Le bureau et le conseil d'administration de La JPA ont œuvré pour lever les difficultés rencontrées. Un plan d'actions a été établi.

## 6.2 Les dispositifs territoriaux d'aide au départ en séjours de vacances

Comme en 2010, 27 comités départementaux et pour certains avec leurs unions régionales se sont engagés dans une opération « Aides au départ en colos ». Déjà acteurs de solidarité par la campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté, ils ont su convaincre leurs partenaires de faire plus : conseils généraux, régionaux, collectivités locales, CAF…

En 2011, ce sont près de 5000 enfants qui ont pu partir.

**Alsace**

L'opération « Premiers départs » a permis au niveau régional à 213 enfants de partir en colos.

La région est impliquée dans l'opération « Premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin).

**Bas-Rhin**

123 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 35 913 euros de la CAF, du CG, de la communauté de communes de Val-de-Villé de la JPA nationale et du comité JPA 67.

**Haut-Rhin**

90 enfants sont partis en colos avec une aide de 28 475 euros dont 9 000 euros de La JPA nationale.

**Aquitaine**

**Charente**

72 enfants sont partis durant l'été 2011 grâce à l'opération Premier départ en centres de vacances menée par le comité départemental de La JPA. Dans le comité de pilotage, on retrouve le conseil général, la CAF, la MSA, des organisateurs de séjours et des partenaires associatifs comme le Secours Populaire Français et les Restos du Cœur. L'aide financière du siège national de La JPA s'est élevée à 10 000 €. Le comité JPA est aussi impliqué dans l'opération « premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin).

**Champagne-Ardenne**

Au niveau régional, le dispositif « Premiers départs » a permis à 410 enfants de partir pour la première fois en centre de vacances. Cette année, le soutien du conseil régional Champagne-Ardenne s'est élevé à 30 000 euros.

**Marne**

Le comité départemental de La JPA a participé pour la première fois à l'opération « 100 premiers départs » et a permis à 73 enfants de la Marne de partir pour une première fois en centre de vacances. De nombreux confédérés ont uni leurs efforts pour que cela soit possible : FCPE, Afev, Maisons de quartiers de Reims, MJC, Ligue de l'enseignement, Francas, Aroeven, Ceméa, Restos du Cœur. Ils ont identifié les enfants, accompagné les familles dans les démarches d'inscription, de recherche de financements et ont proposé des séjours. Le montant de l'aide totale s'élève à 25 047 euros du conseil régional, de la CAF, des Restos du cœur, de La JPA nationale et du comité départemental de La JPA.

Le comité souhaite favoriser le premier départ des enfants en essayant de convaincre les familles de l'intérêt des vacances collectives et en concentrant et en mutualisant les systèmes d'aides pour limiter leur participation financière. Le dispositif a permis également d'apporter des aides aux familles des catégories sociales dont le quotient familial se situe juste au-dessus des seuils habituellement retenus.

Le comité JPA est également impliqué dans l'opération « Premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir ci-dessous).

À l'initiative des Ceméa de la région et du comité départemental de La JPA, une journée de formation s'est tenue le 8 décembre à Reims, réunissant les bénévoles des Restos du Cœur, de l'Afev et de La JPA, dans l'objectif de préparer le renouvellement de l'opération «100 premiers départs» en 2012. Une journée riche en échanges qui a resserré encore davantage les liens cordiaux entre ces trois organisations et leur a donné des outils concrets communs. Chacun est reparti avec un argumentaire solide permettant de lever les freins au départ.

**Haute-Marne**

L'opération « Premiers départs » a permis à 41 enfants de partir pour la première fois en centre de vacances avec une aide d'un montant totale de 41 889 euros du CR, du CG, de la CAF, de La JPA nationale et du comité départemental de La JPA.

**Aube**

142 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 48 973 euros de l'ACSÉ-VVV de la DDCSPP, du CR, de la CAF, de la MSA, du CMAS de Troyes, du CG et de La JPA nationale et du comité départemental de La JPA.

**Ardennes**

154 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 97 732 euros du CR, CR, de la CAF, des Restos du Cœur et La JPA nationale et du comité départemental de La JPA. Le comité JPA est aussi impliqué dans l'opération « premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin).

**Franche-Comté**

En 2011, l'opération « premiers départs » a permis au niveau régional à 170 enfants de partir en colos.

**Haute-Saône**

75 enfants sont partis en colos avec une aide de 16 850 euros en partenariat avec la CAF, le CG et La JPA 70.

**Territoire de Belfort**

26 enfants sont partis en colos avec une aide de la CAF et de La JPA 90.

**Jura**

25 enfants sont partis en colos avec une aide de La JPA.

**Doubs**

44 enfants sont partis en colos avec une aide de 3500 euros de La JPA.

**Haute-Normandie**

Convaincue de l'importance éducative des vacances, La JPA de Haute-Normandie a décidé en 2011 de s'inscrire dans le dispositif « premiers départs ». Outre les confédérés de la région (Ceméa, DDEN, EEDF, Francas, Ligue de l'enseignement, UCPA), de nombreux partenaires ont participé à ce projet : conseil régional, conseils généraux de l'Eure et de Seine-Maritime, Casden, MAE, Maif, MGEN, Secours populaire, Veolia. Une étape importante du projet a consisté à faire connaître ce nouveau projet en Haute-Normandie auprès des accompagnateurs potentiels (enseignants, travailleurs sociaux, responsables associatifs…). Une journée d'étude sur le premier départ a donc été organisée à l'Hôtel de région le 16 février. Un catalogue des séjours proposés pour l'été 2011 a été réalisé. Des versions papier ont largement été diffusées dans tous les lieux relais et des versions électroniques déposées sur les sites Internet des partenaires. Ainsi au 5 juillet, 112 dossiers avaient été déposés au comité de La JPA 76 qui assure le secrétariat, représentant plus de 17 500 euros d'aides et ce sont plus de 100 enfants qui ont pu être aidés.

**Île-de-France**

**Hauts-de-Seine**

Le nombre de bourses traditionnelles a augmenté (111). Il a été amélioré, par un apport national de 54 bourses de 200 € et 100 bourses de 100 €. L'opération « premiers départs » reste un succès. 165 enfants et adolescents sont partis grâce à un partenariat avec la CAF, des services municipaux, le Secours populaire et l'Aroeven. Des adolescents ont pu réaliser leur projet en « autonomie assistée » avec des crédits Ville-Vie-Vacances dont a bénéficié le comité de La JPA.

**Yvelines**

93 enfants sont partis dans le cadre de l'opération « Premiers départs » grâce à une aide importante du CG, de la préfecture, de la DDCS et des Restos du Cœur.

100 enfants sont partis dans le cadre de l'opération « Deuxième départ » avec le soutien de La JPA « 100 bourses pour 100 départs ».

Le comité JPA est aussi impliqué dans l'opération « Premier départ pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin).

**Lorraine**

L'opération « premiers départs » a permis au niveau régional à 985 enfants de partir en colos.

La région est impliquée dans l'opération « premiers départs pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin).

**Meurthe-et-Moselle**

400 enfants sont partis en colos avec une aide de 152 510 euros de la CAF, du CG, du CR et de 56 communes.

**Meuse**

97 enfants sont partis en colos avec une aide de 13 940 euros du CR, et de quelques communes.

**Vosges**

210 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 47 700 euros dont 16 800 euros du CR.

**Moselle**

278 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 63 440 euros de 22 240 euros du CR.

**Midi-Pyrénées**

**Haute-Garonne**

569 enfants sont partis en colos grâce à la campagne de La JPA et une aide de 140 000 euros du CG.

**Tarn**

556 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 73 000 euros du CG, du comité de La JPA, et de l'association départementale des PEP.

**Tarn-et-Garonne**

60 bourses Bafa attribuées grâce à une convention spécifique avec le CG.

**Nord-Pas de Calais**

**Nord**

820 enfants sont partis grâce à l'aide du CG. Le comité JPA est aussi impliqué dans l'opération « Premiers départs pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin).

**Pas-de-Calais**

Participation du comité JPA à l'opération « journées Soleil » des PEP du Pas-de-Calais. 321 enfants sont partis avec une aide des PEP, de la CAF, du CG, de la CCAS et du comité JPA. Le comité JPA est aussi impliqué dans l'opération « Premiers départs pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin).

**Picardie**

L'UR JPA est impliquée dans l'opération « Premier départs pour ados » avec les Restos du Cœur (voir plus loin)

**Aisne**

282 enfants sont partis en cet été grâce à une aide du CG.

**Rhône-Alpes**

**Drôme**

Le comité départemental de La JPA a obtenu du conseil général l'affectation de 25 136 € pour l'aide au départ en vacances de cent jeunes et enfants. Versée au comité départemental, cette somme est destinée aux familles dont le revenu n'est pas suffisant pour financer totalement le séjour et trop élevé pour bénéficier de la plupart des aides existantes.

D'autres partenaires ont ajouté leur participation: les villes de Valence et Bourg-les-Valence, 2 200 euros; les organisateurs, 3 000 ; La JPA nationale, 5 000.

Une campagne d'information par des affichettes, financée par le conseil régional, a été réalisée. 212 enfants ont été aidés à partir.

**Loire**

« *Les associations et fédérations regroupées au sein du comité JPA Loire, se déclarent inquiètes et vigilantes sur l'évolution des aides aux vacances et loisirs pour les enfants et les jeunes* ». À partir de cette affirmation, le comité a invité la presse à une rencontre autour d'un petit déjeuner, le 13 juillet 2011. Plusieurs questions ont été développées : « Quelle égalité d'accès pour tous ? Quelle équité sur les territoires ? Quel devenir pour les associations, notamment en direction des publics les plus fragiles ?... ». Le comité a fait valoir son point de vue en s'appuyant sur les difficultés rencontrées dans différents territoires du département. Il a souligné sa volonté de poursuivre une réflexion coordonnée avec l'ensemble des partenaires.

**Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Ardennes, Yvelines**

**Projet JPA/Restos du Coeur « Premiers départs pour ados non partants »**

En 2011, les départements de la Marne et de la Charente se sont associés à cette opération, qui a été mise en place en 2002 entre La JPA et les Restos du Cœur. Ce dispositif avait débuté en Picardie. Il permet une approche sociale différente par l'accompagnement effectué par les bénévoles des Restos du Cœur auprès des familles. En 2010, 221 jeunes étaient concernés. En 2011, ce sont 251 jeunes entre 13 et 18 ans qui sont partis en vacances grâce à ce dispositif : Picardie (65), Yvelines (18), Ardennes (12), Marne (18), Charente (7), Lorraine (45), Alsace (42), Nord (25), Pas-de-Calais (19).

## 6.3 PARTENARIAT JPA-ANCV D'AIDE AU DÉPART EN SÉJOURS SCOLAIRES ET EN COLOS

Depuis 2005, La JPA poursuit activement son partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et attribue ainsi des sommes conséquentes permettant le départ d'enfants en colos et en classes de découvertes de plus en plus nombreux.

En 2011, pour les classes de découvertes de type ordinaire, 10 916 élèves ont été aidés pour un montant de 640 420 €. 386 élèves en situation de handicap ont été aidés pour un départ en classes de découvertes ou de séjours scolaires pour un montant de 26 590 €. Et 262 enfants et jeunes en situation de handicap ont été aidés pour un départ en colos pour un montant de 97 890 €. Au total ce sont 11 564 enfants qui ont été aidés en 2011. Ils étaient 10 956 en 2010. Sachant que la dotation ANCV a été stabilisée en 2011 par rapport à 2010, il fut nécessaire de proposer un traitement équitable de tous les dossiers, sans arbitraire ni exclusive, afin que tous les élèves éligibles puissent être aidés.

La volonté d'aider tous les projets recevables est réelle, quitte à accepter, si besoin, un pourcentage légèrement inférieur pour chaque projet ; le tout pondéré par une différenciation des aides par tranche de QF (permettant ainsi de donner plus aux très défavorisés).

2011 marque une évolution importante et conséquente : des données statistiques des familles sont exigées par la tutelle de l'ANCV. Pour des questions d'éthique et de déontologie, ces données recueillies par les porteurs de projet sont transmises sous enveloppes cachetées jusqu'au siège de La JPA. Le tout est saisi et transmis à l'ANCV. Ces fichiers, agréés par la CNIL, sont détruits en fin d'exercice.

La recevabilité des dossiers et l'éligibilité des familles bénéficiaires sont identiques aux années précédentes : quatre nuitées minimum, séjours scolaires validés par l'Éducation nationale ou séjours colos (handicap individuel) ; pour les familles, QF à 700 € ou 800 € (handicap).

En revanche, deux observations de l'ANCV : donner priorité dans l'attribution des aides aux familles résidant sur des territoires identifiés « Politique de la Ville » ou établissements relevant de tout dispositif prioritaire de l'Éducation nationale (ZEP, RAR, ECLAIR, …) et effectuer une répartition territoriale plus équilibrée dans l'attribution des aides.

Aussi, ces éléments ont été pris en compte par la commission d'attribution, avec volonté de n'écarter aucune famille éligible, tout en maîtrisant l'enveloppe de la convention JPA-ANCV 2011.

En 2011, La JPA a mis à disposition 3 types de dossiers, « Classe de découvertes-séjours éducatifs, de type ordinaire », destinés aux familles modestes (QF < 701 €), « Classe de découvertes-séjours éducatifs, de type handicap » et « Séjour individuel de vacances collectives, de type handicap», destinés aux familles modestes (QF < 801 €) dont les enfants sont en situation de handicap.

Les comités départementaux de La JPA ont été des relais de proximité nécessaires dans la mise en œuvre du dispositif. Ainsi, le réseau intervient dans l'accompagnement des demandeurs, la préparation

de l'instruction des dossiers et suit l'attribution des aides aux bénéficiaires. Par exemple, le comité de la Drôme a envoyé dans toutes les écoles un document d'explication concernant les bourses ANCV et il propose de les aider à monter leur dossier.

# 7. Le Complexe médico-social « Jacques Besse » à Lavaur dans le Tarn

## 7.1 Le contexte général

Le complexe est une communauté de vie qui réagit aux évolutions et aux soubresauts de l'environnement sociétal. L'adaptation permanente des moyens aux évolutions de l'environnement, place le changement au centre de la vie d'une organisation. Transformations et ruptures mettent constamment à l'épreuve nos pratiques quotidiennes, notre conception de l'organisation et jusqu'à notre perception du secteur social et médico-social.

La période que nous traversons n'est pas propice aux effets de changements : doutes sur les financements, incertitudes sur l'évolution de la convention collective autant de facteurs qui viennent surajouter une certaine opacité dans un environnement où la sérénité devrait être de mise. Pourtant nous avons fait le pari de permettre au Complexe d'assurer son évolution pour l'adapter aux demandes des résidents et des tarifeurs tout en préservant nos valeurs humanistes qui sont les garantes de la bientraitance et de la qualité du service rendu.

## 7.2 L'activité

L'activité des établissements en 2011 a été stable, voir excédentaire ; ce qui se traduit par un certain nombre d'établissements ayant un excédent de journées.

Toutefois, il convient d'être prudent dans cette approche. Plusieurs établissements n'ont pas de liste d'attente et certains sont interdépendants : Établissement et service d'aide au travail (Esat), Foyer Jean Calastreng (FJC), Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), d'autres ont une liste d'attente sur certains services. Pour la Maison d'accueil spécialisé (MAS), nous avons du activer une information au niveau régional en direction des MDPH car nous n'avons plus de candidature.

Par ailleurs, le vieillissement de la population conduit l'équipe à s'interroger sur ses actions, le sens de son travail, de la différenciation du rythme de vie ainsi que sur l'environnement proposé.

## 7.3 Les actions principales

**Maîtrise des dépenses budgétaires**

L'équilibre budgétaire recherché est un élément important qu'il convient de préserver. Au titre de 2011, tous les établissements et services dégagent un excédent.

**Formation en direction des professionnels**

Deux actions de formation ont été déployées en interne visant des approches différentes qui ont toutes un dénominateur commun, renforcer la qualité du service rendu à l'usager :

- Une formation sur l'accompagnement et la prise en charge du polyhandicap pour l'ensemble du personnel de la MAS
- Une formation sur la fonction de référents de projets pour le personnel éducateurs spécialisés

Mise en place d'un logiciel RH / PAIE / OCTIME

La mise en place des logiciels RH / PAIE et OCTIME est énormément consommatrice d'énergie pour permettre de corréler l'ensemble des variables. Pourtant ce travail très fastidieux est nécessaire pour que chaque salarié soit traité équitablement au niveau de ses droits. Encore au stade expérimental, cette organisation devrait trouver son aboutissement en juin 2012.

**Démarche d'évaluation interne**

Cette démarche d'évaluation interne conduite par le responsable projet a créé une réelle dynamique institutionnelle. Les échéances seront tenues. Le rapport final de l'évaluation interne sera terminé en juin 2012.

**Travaux au Foyer d'accueil médicalisé (FAM) et au Foyer occupationnel thérapeutique (FOT)**

Les travaux du FAM et du FOT se poursuivent, certes avec du retard du à des difficultés avec une entreprise défaillante.

**Étude sur la restructuration de la MAS**

Une réflexion concernant la restructuration de la MAS est en cours avec l'Agence régionale de santé. Le projet présente la particularité d'accueillir en permanence des résidents adultes atteints d'un handicap majeur. Le concept du projet s'organise donc autour d'un objectif principal : créer des espaces adaptés à chacun (personnel et résidents), avec des espaces de vie, de découverte, d'activités collectives ou individuelles. Pour cela, il est proposé de requalifier le bâtiment existant et de créer des espaces qui rendront les lieux plus fonctionnels.

Ce projet est chiffré à : 1 350 000 € TTC

## 7.4 VIE DES ÉTABLISSEMENTS

**Établissement et service d'aide au travail (Esat)**

107 travailleurs sont accueillis à l'Esat pour 100 ETP. Cette année l'objectif d'occupation des 100 places en termes d'ETP a été atteint. Néanmoins, nombre de nouveaux travailleurs rencontrent des difficultés d'accès au travail plus importantes qu'auparavant. Ces personnes se sont trouvées généralement éloignées du monde du travail depuis plusieurs années et malgré l'orientation en Esat, la prise en compte et le maintien dans l'activité professionnelle s'avèrent difficiles.

Pour 2012, l'accompagnement à l'activité professionnelle de l'Esat sera renforcé par la mise en place de trois formations professionnelles à l'attention des travailleurs :

- La formation des travailleurs des ateliers espaces verts à la sécurité au travail,
- La formation des travailleurs de la cafétéria aux normes HACCP, formation reconduite chaque année,
- La formation des travailleurs de la blanchisserie aux normes RABC.

**Foyer Jean Calastreng (FJC)**

Depuis le mois de décembre 2011, une nouvelle adjointe de direction est en poste au FJC.

Le FJC accueille 54 résidents dont 11 bénéficient de l'accompagnement en accueil de jour.

Durant l'année 2012 il va falloir anticiper de nombreux mouvements :

- Deux départs en raison du vieillissement ou de l'évolution du handicap, départs rendus nécessaires par l'évolution des besoins en termes de soins et de projet,
- Deux sorties du FJC en direction du Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour deux résidents.
- Un départ du foyer pour un résident souhaitant engager une démarche de professionnalisation et par la suite une évolution dans le milieu ordinaire,
- Un départ du FJC pour une résidente en vue d'un accompagnement en Foyer Occupationnel.

**Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)**

63 usagers sont accompagnés par ce service. L'année 2012 marque le départ d'une nouvelle équipe éducative pour le SAVS. Depuis deux ans, quatre éducateurs ont fait valoir leurs droits à la retraite sur 5.5 que compte l'équipe. Les nouveaux recrutés sont issus des autres structures du complexe, deux de l'équipe éducative du FJC et un de la MAS. Une nouvelle éducatrice sportive vient d'être embauchée pour animer et organiser les activités tant sur le FJC que sur le SAVS.

**Service d'aide à l'intégration sociale (SAIS)**

8 usagers sont accueillis au SAIS. Malgré les recherches et la mise en place de stages, l'équipe n'est pas parvenue à trouver un 9e usager sur le service. Les recherches se poursuivent.

**Maison d'accueil spécialisé (MAS)**

La MAS est marquée en ce début d'année par le changement de son responsable, une nouvelle adjointe pour cette structure sera bientôt accueillie. L'intérim du poste est assuré conjointement, depuis le mois de février par le responsable des ressources humaines et par la directrice adjointe pour l'accompagnement de terrain des équipes en termes d'animation et de projets. Cette approche nouvelle et temporaire de direction a permis depuis quelques mois la réorganisation des activités motrices et un nouveau management du personnel.

**Foyer occupationnel thérapeutique (FOT)**

L'effectif du FOT est stable, les équipes accueillent 52 résidents dont 12 en externat. De nombreuses activités sont menées par les équipes : informatique, créations photo numériques, bricolage, jardinage, sous-traitance, théâtre, danse, arts plastiques, cuisine, sorties diverses…

Une activité vient d'être mise en place, depuis quelques semaines, dans le cadre d'un partenariat avec le Club Canin Vauréen. Cette activité permet la sensibilisation des résidents au contact de chiens et à leur promenade. Cette activité sera prioritairement réservée aux résidents pour lesquels il est actuellement difficile de s'inscrire dans les autres activités proposées.

Les équipes préparent avec les résidents un séjour pour le Festival d'Avignon 2012, la fête du printemps au jardin et un séjour aux jeux paralympiques de Londres 2012.

**Foyer d'accueil médicalisé (FAM)**

Le FAM accueille 41 usagers dans le cadre de l'internat et 5 dans le cadre de l'externat. Les actions du FAM ont essentiellement été tournées pour rendre réaliste le projet de participation des résidents aux jeux paralympiques de Londres en 2012.

# 8. UNE ORGANISATION CONFÉDÉRALE À LA MESURE DES ENJEUX

## 8.1 LES FEMMES ET LES HOMMES AU SERVICE DU PROJET

Vingt-quatre salariés accompagnent le projet de La JPA. Au siège ou en régions, les délégués nationaux et les salariés animent avec les comités départementaux et les unions régionales les actions de la confédération. Isabelle Monforte, chargée de missions à l'OVLEJ, Véronique Meunier, chargée du développement des ressources ont rejoint l'équipe en 2011.

**Des jeunes en service civique**

La JPA a décidé d'accueillir en son sein des jeunes en service civique.

Trois objectifs principaux ont été fixés :

- en premier lieu, et puisque c'est l'objectif central du dispositif, permettre à des jeunes de s'engager dans une action qui les motive, d'acquérir des compétences et des connaissances, de progresser en ce qui concerne leur insertion dans la société.
- deuxièmement, soutenir l'action de La JPA et notamment des comités départementaux et union régionales dans la mise en œuvre de leur projet (campagne de solidarité, aide au départ, communication).
- troisièmement, introduire dans La JPA des jeunes apportant leur dynamisme, leur regard propre, leurs propositions afin de renouveler, pourquoi pas, les pratiques.

La JPA a obtenu en mars 2012 un agrément de deux ans pour huit jeunes pour une période de huit mois chacun sur trois missions :

- Sensibiliser les enfants et les enseignants sur le droit au départ en vacances dans le cadre d'une campagne de solidarité citoyenne et participer à l'accompagnement des jeunes lors des départs en séjours collectifs.
- Contribuer à développer et à accompagner le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes en situation de handicap.
- Production de webreportages sur le départ en vacances collectives et en séjours scolaires.

Un jeune a été accueilli à partir du mois de mars (dans le cadre d'une mise à disposition par la Ligue de l'enseignement) sur la mission de webreportage. Si les résultats n'ont pas à la hauteur de ce qui était espéré, les rushes tournés serviront de base au montage de films prévus en 2012.

Trois autres jeunes ont rejoint La JPA en octobre et novembre 2011 sur la mission de soutien à la campagne JPA et aux opérations d'aide au départ. Si le développement de leur action se fera surtout en 2012, ils se sont rapidement investis dans les actions des collectifs auprès desquels ils œuvrent (UR JPA Pays-de-la-Loire, UR JPA Champagne-Ardenne et comité JPA Somme).

## 8.2 UNE ORGANISATION RÉGIONALE

Depuis le 29 novembre 2009, La JPA s'est dotée d'un niveau statutaire régional. Au 31 décembre

2011, des unions régionales JPA existent en Alsace, Aquitaine, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Île-de-France, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Picardie et Rhône-Alpes. Il faut aussi compter avec la Bretagne et les Pays-de-la-Loire, dont les unions régionales JPA ont été créées en 2011. L'UR JPA Bretagne a pour première mission en cours de finalisation avec le conseil régional et la DRCS de conduire un dispositif « premiers départs » en vacances. Pour l'UR JPA Pays-de-la-Loire un partenariat est en cours de conventionnement avec le conseil régional.

## 8.3 Vie statutaire et démocratique

La non certification des comptes 2010 dans les délais prévus a conduit à un report, décidé par le conseil d'administration, de l'Assemblée générale initialement prévue le 28 juin 2011 au 29 septembre 2011.

Cette Assemblée générale a validé les rapports d'activités et financiers de l'exercice 2010.

Le conseil d'administration élu lors de cette Assemblée a procédé à l'élection d'un nouveau bureau au sein duquel Anne Carayon succède à Jacques Henrard à la fonction de secrétaire générale.

Le 7 décembre 2011 s'est tenue une Assemblée générale extraordinaire dont l'objet principal était de soumettre à l'adoption le texte définissant les critères d'attribution des bourses par les comités départementaux. Le texte proposé par le conseil d'administration a été adopté à l'unanimité.

Sur proposition du conseil d'administration, cette même Assemblée générale a désigné un co-commissaire aux comptes en la personne de Pascal Housseau du cabinet PKF-Ampersand.

Le président de la Fédération générale des pupilles de l'enseignement public, en tant que porte-parole de cinq confédérations (Ligue de l'enseignement, Ceméa, Francas, Foeven, FGPEP), a donné lecture d'une déclaration commune traduisant leur souhait de redéfinir les modalités de gouvernance de La JPA.

# 9. Participation de La JPA aux différentes coordinations associatives et aux instances institutionnelles

## 9.1 Suivi de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le ministère de l'Éducation nationale

Comme toutes les associations bénéficiant d'une CPO avec le ministère de l'Éducation nationale, La JPA a participé à un dialogue de gestion afin d'assurer le suivi de la convention.

Au cours de cette rencontre qui a eu lieu le 30 janvier, ont été abordés les points suivants :

1/ Dialogue national :

- bilan des actions année civile 2010 ou année scolaire 2009-2010 (réalisé),

- bilan des actions année civile 2011 ou année scolaire 2010-2011 (quasi-réalisé),

- actions projetées pour l'année civile 2012 ou l'année scolaire 2011-2012.

2/ Perspectives du dialogue territorial 2012

En 2011, cette rencontre nationale était complétée par des entretiens académiques dont l'évaluation garantit, ou pas, le versement intégral de la deuxième moitié de la subvention nationale à la Confédération. En Midi-Pyrénées, par exemple, le suivi de la CPO a été l'occasion de faire une mesure réelle de l'action aides vacances loisirs de La JPA sur la région en présentant un tableau consolidé de 238 000€ d'aides redistribuées sous forme de 1 399 bourses, chiffres incluant à la fois les fonds collectés par la campagne menée dans les établissements scolaires mais aussi les fonds mobilisés par La JPA autour de l'action pour le droit aux vacances-loisirs. Une forme de présentation plus significative qui permet aussi de valoriser l'effet levier de la campagne.

## 9.2 Participation de La JPA aux coordinations et instances départementales

Suivant les départements, les comités de La JPA sont représentés au Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), au Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'Éducation nationale (Caaecep), au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), au Conseil départemental de la Jeunesse des sports et de la vie associative (CDJSVA), à la commission d'agrément jeunesse, dans diverses commissions des Directions départementales de la cohésion sociales (DDCS). Et dans certains départements, La JPA est également représentée dans des lieux plus spécifiques, comme le comité JPA des Hautes-Alpes qui a assuré en 2011 le secrétariat général de l'Union départementale de l'économie sociale et solidaire.

## 9.3 Participation de La JPA aux coordinations et instances régionales

**Alsace**

L'UR JPA est représentée au Crajep.

**Aquitaine**

L'UR JPA a tenu son assemblée générale le 10 mars 2011. Les statuts de l'UR ont été validés par le conseil d'administration national de La JPA ; ce dernier a rajouté à l'article 5.1 un paragraphe nécessaire pour bénéficier de l'agrément jeunesse et d'éducation populaire. L'AG de l'UR Aquitaine après relecture a voté les nouveaux statuts à l'unanimité. L'UR JPA siège régulièrement à l'assemblée générale du Crajep.

**Centre**

Dans la région Centre, la question de la représentation régionale de La JPA et de sa structuration régionale a été posée aussi bien aux comités départementaux qu'aux organisateurs et formateurs mem-

bres de La JPA organisés au niveau régional lors de deux journées de réflexion, les 28 et 29 novembre 2011.

**Champagne-Ardenne**

L'UR JPA est représentée au Crajep.

**Lorraine**

L'UR JPA est représentée au Crajep et à l'Unat régionale.

**Midi-Pyrénées**

L'UR JPA est représentée au Crajep et au titre du Crajep, elle est aussi au Ceser, au CAVL, au Caecep, au Conseil d'école de l'IUFM, au Conseil UFR Psychologie.

**Nord-Pas-de-Calais**

L'UR JPA a été créée en 2002. Elle est représentée au Crajep, à la CPCA, à l'Unat et au Fonjep.

**Picardie**

L'UR JPA est représentée au Crajep, à la CPCA et au Ceser.

**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Il n'y a pas d'UR JPA, mais La JPA est représentée au bureau de l'Unat Paca, au conseil d'administration du Fonds de solidarité et de promotion de la vie associative (FSPVA, qui tient lieu de Crajep). La JPA représente L'Esper au sein du conseil d'administration de la CPCA régionale et au sein du conseil d'administration de la Cress.

**Rhône-Alpes**

L'URJPA est représentée aux Caaecep des académies de Lyon et de Grenoble, à l'Unat et au Crajep.

## 9.4 Participation de La JPA aux coordinations et instances nationales

La JPA est membre du comité exécutif du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep).

La JPA a quitté l'Unat car celle-ci développe des actions qui empiètent et concurrencent celles de La JPA, décision du conseil d'administration du 21 avril 2011.

La JPA est vice-présidente de Solidarité laïque pour promouvoir l'éducation à la solidarité.

La JPA siège au conseil d'administration de l'Apajh pour promouvoir le droit aux vacances des enfants en situation de handicap.

La JPA est membre du bureau de l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes). La JPA peut ainsi participer à l'activité de ce réseau qui travaille à promouvoir les droits de participation des enfants et des jeunes à la vie locale, au plus près de leurs territoires de vie, plus particulièrement en lien à la question des loisirs et des vacances.

La JPA siège au conseil d'administration du Centre d'information et de documentation de la jeunesse (CIDJ) au titre du Cnajep. Les associations de jeunesse tentent d'être mieux associées à la construction des actions du CIDJ. Elles ont leur rôle à jouer dans l'information du public jeune et continueront à le revendiquer.

La JPA est membre du bureau de l'Esper (Économie sociale partenaire de l'école de la République).

La JPA siège au bureau de l'Adéic (Association de défense d'éducation et d'information du consomma-

teur).

La JPA siège au conseil d'administration de l'association Hygiène par l'exemple pour promouvoir le droit aux vacances des enfants.

La JPA est membre du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clémi (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information).

La JPA assume la présidence de l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et d'éducation populaire depuis le 5 février 2007. L'Adajep regroupe les organisations nationales et les personnes qui ont déposé des archives au Pôle des archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Pajep) pour leur permettre de participer à la gestion et à l'exploitation des fonds. L'Adajep participe au comité scientifique du Pajep pour l'animation du fonds d'archives au travers de colloques et de journée d'études… Lors du comité scientifique du Pajep réuni le 13 décembre 2011, il a été annoncé que le nouveau site des archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine (93) sera à compter de 2013 le second lieu d'accueil des archives du Pajep avec le centre des archives départementales du Val-de-Marne. C'est une grande avancée pour les associations. Courant 2011, l'Adajep a organisé une formation au recueil de témoignages, édité un bulletin et participé à l'organisation d'événements qui se tiendront en 2012.

La JPA siège au Conseil supérieur de l'éducation. Elle y défend le concept de complémentarité éducative, la place et les activités des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

La JPA siège au Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (Cnaecep) qui attribue « l'agrément association éducative complémentaire de l'enseignement public » aux organisations qui interviennent dans les écoles ou les établissements scolaires.

La JPA a quitté la Commission de contrôle et de surveillance des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

❑♦❑♦❑♦❑♦❑♦❑♦❑♦❑

# Conclusion

2012, une année déterminante pour notre confédération. C'est ce que nous vous disions au tout début de cette année ! Et les mois qui se sont écoulés depuis l'ont bien confirmé.

Après avoir fait l'objet de larges discussions, le guide pratique et financier d'appel à la générosité sera effectif après l'assemblée générale. Quelques comités départementaux testeront le logiciel de gestion de bourses. De même que la relance de la campagne de La Jeunesse au Plein Air suit son cours, la mise en œuvre du plan d'actions conçu par La JPA se poursuit aujourd'hui. Présenté au comité de la charte don en confiance, le plan d'actions a pour objectif le maintien de l'agrément.

La campagne électorale présidentielle n'a pas ralenti le rythme : au contraire ! En plus de l'activité quotidienne de la confédération, vient s'ajouter l'action militante pour faire entendre les propositions de La JPA pour que plus d'enfants partent en vacances !

Un début d'année bien rempli donc. Malgré les difficultés, que de travail accompli ! En 2011, près de 17 000 enfants ont bénéficié des aides de La JPA et de ses partenaires. La JPA souhaite intensifier son action.

Ce travail a pu être mené grâce à l'engagement des organisations membres de la JPA, des bénévoles, des salariés.

Les prochaines années ne vont pas être simples. Bien sûr, nous attendrons du Président, du gouvernement un soutien par des mesures d'équité et de solidarité. Mais la crise est là. Nous devrons définir ensemble La JPA que nous souhaitons dans les années à venir, pour adopter un plan stratégique en 2013, à partir des missions définies dans la charte confédérale :

- Une action de plaidoyer pour que tous les enfants aient accès aux vacances et aux loisirs éducatifs, aux classes de découvertes.
- Une action d'aide et d'accompagnement pour que tous les enfants aient accès à ces temps
- Un centre de ressources et de réflexion pour les organisations de La JPA

Ce sont des caps que nous devrons tenir.

Paris, le 14 mai 2012

Anne Carayon

Secrétaire générale de La JPA

# LEXIQUE

**ACSE VVV :** Agence national pour la cohésion nationale et l'égalité des chances
**ACM :** Accueils collectifs de mineurs
**Adepec :** Association départementale pour l'éducation à la citoyenneté
**AECEP :** Association éducative complémentaire de l'enseignement public
**Afev :** Association de la fondation étudiante pour la ville
**Anateep :** Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public
**ANCV :** Agence nationale pour les chèques-vacances
**Andev :** Association nationale des directeurs de l'éducation des villes
**Apajh :** Association pour adultes et jeunes handicapés
**APF :** Association des paralysés de France
**Aroeven :** Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale
**Avéa-La Poste :** Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de La Poste
**BAFA :** Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
**BAFD :** Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
**Bapaat :** Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur
**CAAECEP :** Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public
**CAF :** Caisse d'allocations familiales
**Cape :** Comité de liaison des associations partenaires de l'École publique
**CAVL :** Conseil académique de la vie lycéenne
**CCAS (le) :** Centre communal d'action sociale
**CCAS (la) :** Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière
**Ccomcen :** Comité de coordination des oeuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale
**CD IUFM :** Conférence des directeurs d'institut universitaire de formation des maîtres
**CD JPA :** Comité départemental de La Jeunesse au plein air
**CEE :** Contrat d'engagement éducatif
**CEL :** Contrat éducatif local
**Ceméa :** Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
**CESC :** Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
**CESER :** Conseil économique, social et environnemental régional
**CG :** Conseil général
**Clac :** Centre de loisirs associé au collège
**Clae :** Centre de loisirs associé à l'école
**CMAS :** Centre municipal d'action sociale
**Cnaf :** Caisse nationale des allocations familiales
**Cnil :** Commission nationale de l'informatique et des libertés
**CNLTA :** Conseil national des loisirs et du tourisme adaptés
**CR :** Conseil régional
**Crajep :** Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
**Crefe 38 :** Centre de ressources enfance, famille, école de l'Isère
**Cress :** Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
**DDCS ou DDCSPP :** Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
**DDEN :** Délégué départemental de l'Éducation nationale
**Djepva :** Direction de la jeunesse et de la vie associative
**DRJSCS :** Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
**EEDF :** Éclaireuses et éclaireurs de France

**FAL :** Fédération des amicales laïques.
**FCPE :** Fédération des conseils de parents d'élèves
**Foeven :** Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale
**FSE :** Fonds social européen
**FSU :** Fédération syndicale unitaire
**Graine :** Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement
**HACCP :**Hazard Analysis Critical Control Point, méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments
**Halde :** Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité
**IA :** Inspecteur ou inspection académique
**IEN :** Inspecteur de l'Éducation nationale
**Ifac :** Institut de formation d'animation et de conseil
**Iforep :** Institut de formation, de recherche et de promotion
**IME :** Institut médico-éducatif
**Insee :** Institut national de la statistique et des études économiques
**IREPS :** Instance régionale en éducation et promotion de la santé
**IUFM :** Institut universitaire de formation des maîtres
**L'Esper :** L'Économie sociale partenaire de l'École de la République
**M1 et M2 :** Master 1ère année et Master 2e année
**MDPH :** Maison départementale des personnes handicapées
**MJC :** Maison des jeunes et de la culture
**MSA :** Mutualité sociale agricole
**OCCE:** Office central de la coopération à l'école
**OVLEJ :** Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes
**PE2 :** Professeur d'école en deuxième année
**PEP :** Pupilles de l'enseignement public
**PES** : Professeur d'école stagiaire
**QF :** Quotient familial
**RABC** : Risk Analysis and Biocontamination Control (analyse du risque et du contrôle de biocontamination)
**Réapp :** Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
**RFVE :** Réseau français des villes éducatrices
**Segpa :** Section d'enseignement général et professionnel adapté
**SE-Unsa :** Syndicat des enseignants-Union nationale des syndicats autonomes
**Snes-FSU :** Syndicat national des enseignements du second degré- Fédération syndicale unitaire
**Snep-FSU :** Syndicat national de l'éducation physique-Fédération syndicale unitaire
**Snuipp-FSU :** Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école et PEGC-Fédération syndicale unitaire
**UCPA :** Union nationale des centres sportifs de plein air
**Udaf :** Union départementale des associations familiales
**UFCV :** Union française des centres de vacances
**Unat :** Union nationale des associations de tourisme et de plein air
**UNL :** Union nationale lycéenne
**Unsa-Education :** Union nationale des syndicats autonome de l'éducation
**UR JPA :** Union régionale de La Jeunesse au plein air
**Usep :** Union sportive de l'enseignement du premier degré
**Vacaf** : Dispositif de vacances des CAF

# Hissez haut la collecte pour les vacances !

JPA

tchô!
La collec...
tchoblog.com

faites vos dons sur
www.jpa.asso.fr

## 66ème Campagne de solidarité et de citoyenneté 2011

La Jeunesse au plein air
aide les enfants et les jeunes
à partir en colos,
en centres de loisirs,
en classes de découvertes...

ministère éducation nationale

La Jeunesse au plein air, Confédération des organisations laïques de vacances & de loisirs

Glénat

**La Jeunesse au plein air**

**21 rue d'Artois - 75008 Paris**

**Tél. : 01 44 95 81 20 - Fax : 01 45 63 48 09 - www.jpa.asso.fr**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| l'Association française d'astronomie (AFA) | | la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) | | La mutuelle des étudiants (LMDE) | |
| l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) | | les Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF) | | l'Office central de coopération à l'école (OCCE) | |
| l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Anateep) | | la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) | | la fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (PEP) | |
| l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) | | la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFMJC) | | le Réseau français des villes éducatrices | |
| l'Association touristique des cheminots (ATC Chemins de France) | | la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) | | le Syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) | |
| l'Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de la poste (Avéa la poste) | | la Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (Foeven) | | le Syndicat des enseignants–UNSA (SE-UNSA) | |
| la caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS) | | la Fédération nationale des Francas | | les Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de recherche publique–CFDT (Sgen-CFDT) | |
| les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa) | | la Fédération syndicale unitaire (FSU) | | le Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SI.EN UNSA éducation) | |
| le Comité de gestion des centres de vacances du ministère de l'Équipement des Transport du Logement du Tourisme et de la Mer (CGCV) | | la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) | | le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (Snep-FSU) | |
| la Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO) | | Hygiène par l'exemple (HPE) | | le Syndicat national des enseignements du second degré–FSU (Snes-FSU) | |
| la Fédération française des clubs Unesco (Clubs Unesco) | | l'Institut de formation de recherche et de promotion (Iforep) | | le Syndicat national unitaire des instituteurs des professeurs d'école et PEGC-FSU (SNUIPP-FSU) | |
| la Confédération des maisons de jeunes et de la culture de France (CMJCF) | | Jeunesses laïques républicaines | | l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) | |
| la Fédération des centres musicaux ruraux (CMR) | | la Fédération nationale Léo Lagrange | | l'Union nationale des étudiants de France (Unef) | |
| le Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL) | | la Ligue de l'enseignement | | l'Union nationale lycéenne (UNL) | |
| le Comité régie d'entreprise – RATP CRE-RATP) | | la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) | | l'Union nationale des syndicats autonomes de l'Éducation (UNSA Éducation) | |